

itales rebelles féministes & socialistes •
belles féministes & socialistes • écritures
féministes & socialistes • écritures rebelles fé
tes & socialistes • écritures rebelles fé

Marié Géographie

**Violence conjugale:
Vous avez le temps de mourir
mesdames**

**Sommet de la francophonie:
Wow! de la
grand'
visite!**

**Cinéma:
Chasse à
la tendresse**



**Immigration:
Défense de stationner**

Dernière publication

Marie-Géographie, pour la saveur du souvenir d'une chanson d'Anne Sylvestre:
« Moi je dis que tu es belle, Marie
Marie-Géographie,
Belle comme un pays
Comme un pays meurtri... »

Marie pour femme et **Géographie** pour notre rapport au monde: universel.
Marie et **Géographie** puisque la vie, la mort, la naissance sont marquées dans notre chair comme un itinéraire commun à toutes.

Marie-Géographie parce que nous allons tenter de refléter le pluriel mais aussi le singulier de la condition des femmes.

Marie-Géographie... comme un territoire pour nos errances et nos conquêtes.

La collective de Marie-Géographie est composée de:

Andrée Bérubé, Lorraine Bérubé, Emilia Castro, Jacinthe Michaud et Odette Perron.

Collaboratrices pour ce numéro:

Céline Bouchard, Marie-Thérèse Lacourse, Diane Lamoureux, Dominique Masson, Claudette Samson et Claire Thibeault.

ainsi que les membres de la collective:

Andrée Bérubé, Lorraine Bérubé et Jacinthe Michaud.

Illustrations:

Sylvie Côté, Lucie Garant, Elsa Labbé, Lydia Reyes, Nicole McClure et Andrée Vézina.

Photographies:

Monique Girard et Jacinthe Michaud

Page Couverture:

Lucie Garant et Monique Girard

Corrections de textes:

Georgette Lebel et les membres de la collective

Comptabilité:

Édith Fortier

Graphisme:

Lucie Garant

Diffusion:

Claire Deschênes et Odette Perron

Composition:

PCT Composition Inc.

Impression:

Imprimerie Arthabaska Inc.

Distribution:

Diffusion Parallèle

Dépôt légal:

Bibliothèque nationale du Canada

Bibliothèque nationale du Québec

ISSN-0831-3229



ORIENTATION GÉNÉRALE

Nos objectifs de travail sont de contribuer au décloisonnement des luttes et des analyses des groupes de femmes, ainsi que du féminisme et du socialisme. De favoriser l'échange entre les groupes de femmes et les groupes en lutte pour transformer la société. Et enfin de faire des liens entre les conditions de vie et de travail des femmes.

À Marie-Géographie nous reconnaissons les *nécessités politiques* suivantes: l'organisation autonome des femmes, la solidarité entre les femmes, la solidarité avec les luttes des autres groupes sociaux opprimés, et la solidarité internationale avec les peuples et les groupes opprimés.

COLLABORATRICES

Votre intérêt pour Marie-Géographie nous a fait chaud au cœur!

SOMMAIRE

PLUME REBELLE

Vues et revues de femmes 3

L'ACTUELLE

L'État: Soutien de la violence conjugale 4 et 5



La panique sociale 6 et 7

NTR: Où sont passées les cigognes? 7 et 8

MOSAÏQUE

La francophonie à l'heure de Québec
ou le Sommet du statu quo 9 et 10

Dis-moi où tu habites... et je te dirai qui tu es 10

LES DOSSIERS DE CHARLOTTE HOME

Immigration: Défense de stationner... 11 à 18



TRIBUNE AUX FEMMES

Féminisme et lesbianisme: Miser sur les convergences . 19 à 21

Rendez-vous national pour le droit à l'avortement 22 et 23

PRODUCTIONS AR'LETTE

Caricature 24

CRITIQUE-ATOUT 25

LA FOUINEUSE 26



VUES ET REVUES DE FEMMES

Nous aurions aimé vous relater ici d'un week-end passé à Halifax par quelques filles de Marie-Géographie avec d'autres représentantes de périodiques féministes et lesbiens venues de partout au Canada. Seulement voilà, cette réunion annuelle du 12-13-14 juin 1987 n'a pas eu lieu. Le Secrétariat d'État qui devait financer la majeure partie de ce « Sommet » a refusé, à la dernière minute, de livrer la subvention. Pourquoi? Parce que le programme de promotion de la femme du Secrétariat d'État est d'avis que ce colloque planifié pour l'année '87 n'était pas suffisamment technique. Il semble que les thèmes races, classes sociales et politiques lesbiennes n'étaient pas acceptables pour ce programme. En clair, vous l'avez deviné, cet organisme fédéral ne veut pas encourager un mouvement radical.

Qu'à cela ne tienne. À défaut d'un colloque pan-canadien, les périodiques féministes et lesbiens à l'échelle québécoise décident de se retrouver quand même à Montréal le 13 juin dernier. Cette rencontre, nous l'avons voulu comme un point de départ pour d'autres à venir. Bien qu'il y ait là quelques perspectives, nous sommes encore loin cependant d'un regroupement véritable pouvant représenter une force de pression quelconque. Mais nous avons tout de même marqué le départ en posant un premier geste, celui d'envoyer une lettre de solidarité aux organisatrices du rendez-vous manqué de Halifax. Cette lettre se voulait à la fois une dénonciation des politiques de financement du Secrétariat d'État et un appel à la constitution de réunions semblables à la nôtre dans chacune des provinces concernées.

Or, pour l'avenir des rencontres des

périodiques féministes et lesbiens, de nombreux débats restent à venir. Nous devons continuer à discuter de nos bases communes, notre idéologie du féminisme, l'autonomie du mouvement des femmes, sa radicalité, les rapports entre féministes et lesbiennes etc. Nous devons aussi ajuster nos fonctionnements car nous n'avons pas toutes la même définition de ce qu'est une collective et de son leadership. En attendant, la prochaine rencontre viendra certainement, mais nulle ne sait où ni quand. Une question d'énergie sûrement. . .

Car il est bien question ici d'énergie. Cette première rencontre organisée afin de répondre à un besoin évident d'échange des conditions d'existence des périodiques québécois, nous a révélé ce que toutes nous soupçonnions déjà en terme de fragilité et de précarité de nos outils d'information. Et les difficultés rencontrées ne sont pas toutes d'ordre financier. Elles se vivent aussi et pour beaucoup au niveau de l'absence de ressources humaines et de moyens à mettre en oeuvre.

Autre élément à apporter au tableau: de tous les périodiques invités à se rendre à ce rendez-vous montréalais, bien peu ont répondu à l'appel pour des raisons qu'il est difficile de connaître. Sauf sans doute en ce qui concerne la VIE EN ROSE. La disparition alors éminente de ce « gros » périodique féministe ne faisait que ramener à une dimension plus restreinte les difficultés que nous vivons à la petite semaine. À savoir, un déficit qui se creuse à chaque numéro, l'épuisement d'une équipe à court de stratégies de relance. . . À l'heure qu'il est le bilan politique de cette disparition n'a pas encore été fait. Et tout le



Illustration: Elsa Labbé

monde de spéculer sur les raisons véritables de la fermeture de la VIE EN ROSE.

À Montréal, les filles de Marie-Géographie ont pu constater que nous n'étions pas les seules à être menacées par le « burn out, » à vivre le manque d'organisation et de ressources. C'est même-là que nous avons découvert que nous avions tout un organigramme capable d'assurer un fonctionnement relativement viable d'un numéro à l'autre. Mais passer de l'organigramme à la réalité c'est une toute autre affaire. Marie-Géographie, avouons-le, a du mal à faire le plein de ses énergies. Et les conséquences sont nombreuses: retard dans la production des numéros, faiblesse dans la recherche journalistique, pauvreté des abonnements, manque de suivi des collaboratrices. Pour toutes ces raisons lors d'une rencontre de la collective cet automne, nous avons pris la décision de cesser notre production journalistique. Une disparition de plus nous le savons, mais Marie-Géographie ne ferme pas la porte définitivement. Dès le 8 novembre nous entreprenons une série de brunch-rencontres afin d'amorcer un débat politique extérieur à la production journalistique de la collective. Ce regard élargi et collectif sur les perspectives actuelles du mouvement des femmes nous l'avons toujours rêvé, mais les impératifs de la production n'ont jamais permis à la collective de pleinement l'entreprendre. Et nous croyons également que ce n'est qu'avec les intervenantes du mouvement des femmes qu'il trouvera sa pleine réalisation.

L'ÉTAT: SOUTIEN DE LA VIOLENCE CONJUGALE

La nouvelle politique « d'action énergique » en matière de violence conjugale, annoncée le 17 mars 1986 par le Ministre de la Justice, ne serait-elle rien qu'une annonce publicitaire? Où serait-elle issue, comme le proclamait monsieur le Ministre, d'une volonté définitive de contrer le phénomène des femmes victimes de violence? Un an et demi plus tard, avec tous ces FAITS DIVERS, devons-nous s'en remettre aux mains des justiciables pour que justice soit faite? Avons-nous de bonnes raisons de penser que M. Herbert Marx ne faisait et ne fait que parler. . .

19 août 1987. Le sang coule. . . Une fois de plus. Une fois de trop. Hélène Lizotte est battue sauvagement par son ex-mari et tuée d'une balle à la tête. Mme Lizotte avait dénoncé à deux reprises son ex-mari à la suite d'agressions (enlèvement, viol et menaces de mort) dont elle avait été victime les 10 et 24 juillet derniers. Traduit en justice le 27 juillet, sous des accusations de voies de faits graves sur son ex-épouse, Adrien Pelletier avait été libéré sous condition par le juge Joseph Tarasofsky. Cette libération conditionnelle fut attribuée à un « manque de preuve »! Le policier, le procureur et le juge présents lors de cette comparution n'avaient pas en main les documents attestant le passé judiciaire du prévenu.

Comment expliquer la tolérance et même la nonchalance de l'appareil judiciaire dans cette cause qui a coûté la vie à Hélène Lizotte? Le système judiciaire demeure-t-il inapte à appliquer la nouvelle politique du gouvernement concernant la violence conjugale? Quelles étaient les intentions du ministère pour s'opposer avec succès à cette forme particulière d'agression? Aujourd'hui nous ne pouvons parler de d'intention. . . Pour ce qui est des moyens d'action, des réalisations concrètes et des mesures énergiques clamés par M. Herbert Marx, nous avons le temps de mourir, mesdames!

Une politique « d'action énergique »!

Rappelons ce discours d'un printemps qui promettait. Le ministre décrète que la violence conjugale sera désormais traitée comme le crime qu'elle est et non plus comme des « chicanes de famille ». Il désire prendre les dispositions nécessaires pour que le système judiciaire soit aussi efficace que dans toutes autres infractions criminelles. Les policiers peuvent même poursuivre le conjoint violent indépendamment du désir de la victime de porter plainte ou non lorsqu'il y a lésions corporelles ou tout autre crime ayant ce caractère de gravité. Ces derniers, avec le concours des avocats de la Couronne, doivent se concerter pour assurer la protection des femmes battues.

Un an et demi plus tard, on parle encore de « drame familial ». Dans un article publié par le journal *La Presse* en décembre 1986, les policiers Pierre Cyr et André Fortin révèlent que 21% des meurtres proviennent de conflits familiaux. Pour que la politique soit efficace, il aurait fallu que le gouvernement s'interroge sur les causes du problème. Depuis l'ère chrétienne, les hommes ont le pouvoir de châtier les femmes et de leur infliger toutes corrections appropriées. La domination à l'égard des femmes est un droit et un devoir des partenaires masculins dans notre culture. Tenir compte des mentalités qui prévalent, dans notre société, pour chercher des solutions à la problématique des femmes battues apparaît essentiel. Et surtout, ne pas nier que la violence exercée par un sexe sur l'autre est le propre d'une société patriarcale. Voilà ce que la politique d'intervention et le système judiciaire ne considèrent pas.

55 secondes . . . le sort en est jeté

Les intervenants judiciaires — policiers, avocats de la Couronne et juges —, jouent un rôle culminant

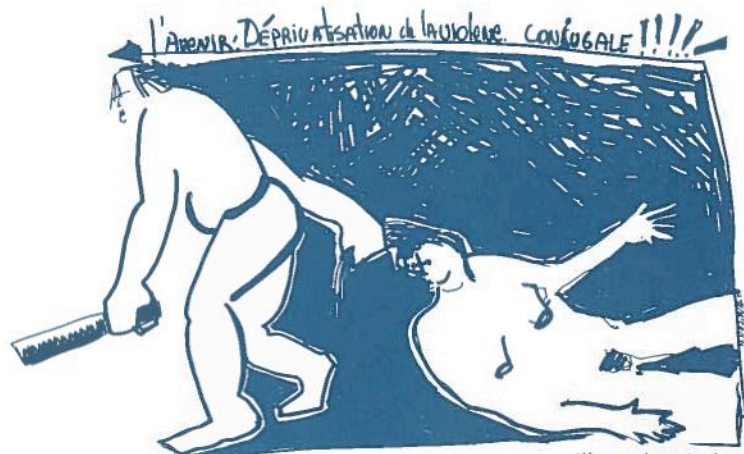


Illustration: Andrée Vézina

dans l'application de la politique. Ce sont en majorité des hommes qui n'ont pas conscience de la peur et de la menace que vivent quotidiennement les femmes. Ce sont peut-être des hommes qui considèrent légitime la violence que certains conjoints s'estiment en droit d'imposer à leurs partenaires. Allez savoir ce qui se passe dans ces têtes mâles!

Les policiers du Québec suivent maintenant une session de formation de 3 heures pour faire face à des situations de conflits familiaux. Ils répondent aux appels des femmes et chaque appel doit faire l'objet d'une enquête, en dépit du fait que la victime décide ou non de porter plainte. Ils sont supposés consigner toutes les informations et faire des rapports détaillés. C'est du moins ce que rapportent les journaux sur la question en litige. Il semble être le seul groupe d'intervenants judiciaires à faire des efforts pour aider les femmes quoique... dans la pratique quotidienne...

Une intervenante de la Maison des femmes de Québec, Dominique Bilodeau, expliquait que certains policiers, lorsqu'ils accompagnent une femme qui retourne au domicile conjugal chercher ses biens, laissent le conjoint user de violence verbale à l'égard de celle-ci. De plus, elle indiquait que depuis l'adoption de la nouvelle politique aucun policier, ayant transigé avec les femmes hébergées de la Maison de Québec, n'a de son propre chef poursuivi le conjoint violent. Pour elle, il est clair que la politique d'intervention n'est pas appliquée.

Qu'en est-il des procureurs de la Couronne? Est-ce que le Ministre de la Justice a prévu une p'tite formation pour « eux autres »? Vu les responsabilités et les pouvoirs de ceux-ci, on s'attendait à quelque chose de ce côté. C'est en effet, au procureur de dénoncer et de poursuivre l'infraction criminelle grave. C'est aussi au procureur de plaider cette infraction criminelle grave. Dans l'affaire Lizotte, la plaidoirie fut de courte durée! Le procureur n'avait pas en main les « documents attestant du passé judiciaire du prévenu et du danger qu'il représente pour la sécurité publique »!

Les avocats de la Couronne plaident leur propre cause en dénonçant le manque d'effectifs pour faire face

aux nombreux cas. En octobre 1986, le gouvernement québécois a décliné l'amélioration et l'augmentation de leurs effectifs. Ce qui revient à dire pour Lorraine Godart, secrétaire du comité exécutif du Regroupement provincial des maisons d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence, « que le gouvernement refuse d'investir les fonds requis pour donner suite à ses propres engagements en matière de violence conjugale ».



Illustration: Andrée Vézina

Aux procureurs débordés se joignent, les grands décideurs, les juges. Comment sanctionnent-ils les maris violents? Rappelons la courte comparution d'Adrien Pelletier et sa libération conditionnelle qui a enlevé la vie à Hélène Lizotte. Il n'aura fallu que 55 secondes pour que le savant juge rende sa décision.

Des intervenant-e-s du groupe mont-réalais PRO-GAM (PROjet Groupes Au Masculin), dans une lettre envoyée au journal *La Presse*, démontrait que les juges ne savent pas trop quoi faire avec un homme violent. Ils hésitent à les envoyer en prison parce que la plupart ne possède pas le « profil caractériel d'un délinquant »!

Mourir pour exister

Les préjugés sont tenaces au sein de cette machine conservatrice. Malgré les beaux discours du Ministre de la Justice, la violence conjugale est toujours considérée comme un acte criminel de moindre importance. On juge la conduite des femmes, on leur reproche d'être ambivalentes dans leur choix de porter plainte ou non, on les perçoit comme une « entrave au processus judiciaire ».

Pourtant les tribunaux ne peuvent se vanter d'avoir su protéger les femmes. Ce ne sont pas les ordonnances de garder la paix, les libérations conditionnelles et le « caractère léger des sentences » qui apportent soutien et confiance aux victimes. Au contraire cette réalité décourage quiconque voudrait se défendre. Plus souvent qu'autrement la victime se retrouve seule... face au batteur. Il menace. Il agresse. Il tue. Elle était SEULE.

Dominique Bilodeau expliquait que plusieurs femmes retournent avec leurs conjoints parce qu'ainsi elles contrôlent, d'une certaine façon, la violence et peuvent trouver une manière de s'en sortir, à court terme, vivantes! Il existe bien entendu d'autres causes comme les pressions sociales et la dépendance économique qui conduisent les femmes à retourner avec leurs conjoints.

L'affaire Lizotte a levé le voile sur l'inaptitude du système judiciaire en matière de violence conjugale. Pourtant la politique d'intervention devait prévoir un système judiciaire concerté, remodelé et déterminé à en finir une fois pour toute avec la violence...

Revenons aux intentions gouvernementales de mars 1986. Le but de la politique n'était pas de remettre en question le rapport historique de pouvoir entre les hommes et les femmes. Il s'agissait plutôt de resserrer le contrôle dans un domaine où les femmes interviennent efficacement avec peu de moyens; de retourner les femmes à la maison en leur disant que le gouvernement va intercéder, qu'elles peuvent rester tranquilles; de s'immiscer pour régulariser le comportement des hommes violents et s'assurer la réunification de la famille. Pour ce qui est de l'intégrité et du respect des femmes, ça ne les préoccupe pas!

Andrée Bérubé

1. Depuis le début de 1987, 22 femmes sont mortes, au Québec, assassinées par leur conjoint.

Le traitement des hommes violents solutionne-t-il la violence conjugale?

Pour contrer la violence sexiste, des groupes d'intervention pour hommes violents émergent un peu partout. C'est à la mode! La thérapie ne doit pas être un échappatoire à la responsabilité de l'acte posé. Comment en être sûr? D'autant plus que des masculinistes

excusent les batteurs et considèrent que ces hommes souffrent de perte de contrôle, de problèmes de communication et de conditionnement social.

La Coalition pennsylvanienne contre la violence domestique suggère que celui qui s'inscrit à un programme de counseling ne bénéficie d'aucun privilège, tels que remise en liberté, réduction d'amende et de sentence. La thérapie pourrait servir d'alibi pour les batteurs et la société face à des gestes que

l'on ne considère pas encore criminels.

Les programmes de counseling doivent amener les batteurs à reconnaître la domination et la violence qu'ils exercent et à se sentir redevables envers celles qu'ils oppriment. Selon la Coalition pennsylvanienne contre la violence domestique, c'est la seule façon d'en arriver à un changement social radical de la violence conjugale.

LA PANIQUE SOCIALE

Si vous croyez avoir tout lu sur le sujet; si vous avez le réflexe de tourner la page à l'annonce du thème élaboré ici; si l'annonce de ce thème déclenche en vous une apathie subite produite par le déferlement d'articles qui en traite; si des boutons éclosent soudainement sur la surface entière de votre corps et que la fièvre monte en votre être: c'est que vous avez trop lu sur le SIDA et que la saturation qui résulte de vos nombreuses lectures équivaut aux premiers symptômes de la maladie même. À ce stade-ci de votre incubation, il serait bon d'avoir une fois pour toute, une analyse critique sur l'origine véritable de la maladie.

Certains scientifiques basent et établissent leur théorie sur l'homosexualité, d'autres en incombent la faute au peuple haïtien. Quelques-uns dénoncent les singes comme étant les détenteurs du virus initial. On parle aussi du SIDA comme étant une maladie fabriquée en laboratoire! Il faut dire que si je suis capable de me fabriquer une grippe maison carabinée rien qu'en allant chercher ma chatte dehors, j'ai le net sentiment que n'importe quel quidam peut décider de faire pousser des verrues là où il veut bien ou de lâcher sa mini bombe bactériologique sur le nez de Reagan. Car ici, selon les propos mêmes du médecin présidentiel, il se pourrait que Reagan ait été atteint au pif par une aiguille enduite d'un bacille qui fut propulsée à l'aide d'une sarbacane. C'est ce qui a provoqué la protubérance cancéreuse qui a dû lui être enlevée récemment par deux médecins (un médecin pour écarter le tas de rides

et l'autre pour trouver la petite excroissance cancéreuse sur l'énorme excroissance dite naturelle).

Suite à cet incident, si une épidémie de nez enflés vient à sévir aux États-Unis, vu les embrassades que Reagan distribue allègrement, on garde l'oeil sur les Jivaros. C'est en effet de cette petite peuplade de l'Amérique du Sud tropicale qu'origine l'emploi de la sarbacane (il faut bien trouver un endosseur pour signer la facture de la contagion). Le portrait robot de la peuplade a été tissé et correspond en tout point aux préjugés de la majorité dite bien pensante. Ils sont de couleur cuivrée (donc pas blanc), imberbes (un massacre pour

les rasoirs Remington), ils portent des os dans le nez (sûrement pas des os de poulet). Ils se promènent tout nu et ne doivent pas se laver à tous les jours. De surcroît, ils coupent les têtes et les réduisent de façon à pouvoir les porter autour du cou. Reagan aussi en fait tomber des têtes et son cerveau est réduit depuis longtemps à la dimension d'un pois chiche, mais lui, il est blanc.

Enfin, en fouillant bien, on trouvera assurément un élément homosexuel dans cette petite peuplade. Homosexuel dont l'ancêtre immédiat est ni plus ni moins que Tarzan le héros de la jungle. Ce dernier, dont l'activité sexuelle avant l'arrivée de Jane



Illustration: Sylvie Côté

s'est déroulée parmi les singes, frottait de ci de là, de lianes en lianes, au contact de ces bêtes conductrices du virus d'immuno-déficience acquise. De plus, selon des sources officielles, il a été prouvé que le petit Jivaros homosexuel, digne descendant de Tarzan, alors qu'il atteignait sa treizième année et qu'il jouait sur un radeau non-amarré, a été porté par le courant et rejeté sur les côtes haïtiennes. Il y séjourna trois ans et tout porte à croire qu'il y fut fort bien traité par les pêcheurs du pays.

Voilà donc la théorie élaborée explicitement sur l'origine du SIDA via le nez problématique de Reagan. Vous basant sur cette théorie, vous pourrez mieux comprendre toutes les répercussions sociales qui en résultent dont la plus spectaculaire est: « la présence de machines distributrices de condoms dans les endroits publics ».

Bien que n'ayant plus maille à partir avec cet objet médiateur, vous me direz qu'il est présomptueux de m'y attarder. Je vous répondrai que lorsque Reagan lance des bombes, il ne pense pas à moi précisément, mais cependant il m'éclabousse joliment. Ainsi vous avouerai-je que j'ai tâté de près cette boîte blanche métallique qui distribue pour un dollar pièce l'espoir de ne pas faire parler

de nous en tant que victime de vous savez quoi.

Un certain mercredi soir, dans la salle de bain d'un bar trop connu, j'ai en main les quatre vingt-cinq cents nécessaires à l'extraction du petit caoutchouc prophylactique. Si l'on décortique le mot, on a « prophy » pour « se prémunir de » et « lactique » pour « acide-alcool qui existe dans le lait aigri et se trouve également dans un grand nombre de végétaux » (ce n'est pas moi qui le dit mais bien le Petit Robert).

Je me trouve donc face à face avec cette chose arborant des photos de couples qui ne semblent pas trop gênés de représenter l'objet en question. Je glisse le plus silencieusement possible la monnaie voulue dans la distributrice, accompagnant chaque cliquetis sonore par des rictus embarrassés. Puis vint l'épouvante. Une alarme stridente, puissante, comme nous l'indique la distributrice, se met à beugler sans relâche. J'ai beau frapper sur la machine, faire des vocalises, « clancher » la toilette pour masquer le bruit, rien n'y fait. Agitée, ne sachant plus quoi faire, j'entrevois le bouton servant à faire tomber la monnaie. Je pèse de toutes mes forces dessus, mon argent me revient, l'alarme cesse. Nerveusement, je recueille le tout pour

m'apercevoir qu'un vingt-cinq cents américain trône parmi les trois autres pièces.

Je maugréais contre la curiosité qui m'avait poussé à me procurer un condom et vouloir aller au fond des choses. Tout cela parce que j'avais cru en entendant pour la première fois l'annonce « L'amour ça se protège », qu'on moussait la vente d'un parapluie à deux places, protégeant ainsi les amoureux contre les pluies acides. J'ai vite déchanté quand j'ai vu le minuscule objet que l'on brandissait à l'écran. Pas plus grand que nos nouvelles piastres et n'offrant assurément pas assez d'espace pour s'y réfugier à deux. Si c'est ça protéger l'amour, tout ce que j'y vois c'est qu'on a décidé de protéger l'intégrité d'un bout bien précis et choisit de laisser tomber le reste.

Décidément, il y a sûrement un lien entre cette publicité biaisée, ce maudit virus, le nez de Reagan et la monnaie américaine qui m'empêchent de me procurer un condom. Va donc savoir si le petit Jivaros homosexuel n'y est pas pour quelque chose.

P.S. Plus facile et moins gênant à se procurer, pourquoi ne pas s'en remettre aux « sacs Alligators ».

Claire Thibault

OÙ SONT PASSÉES LES CIGOGNES?

Elles font jaser, elles scandalisent, elles suscitent des espoirs, elles inquiètent. Chose certaine, les nouvelles technologies de reproduction (NTR) humaine ne sont pas sorties des laboratoires sur la pointe des pieds, mais avec un certain fracas, au grand dam d'un bon nombre de leurs « géniteurs » qui auraient bien aimé continuer à travailler en paix.

Oscillant entre les scénarios futuristes et le p'tit coup de pouce à la nature, les NTR sont vite devenues un cheval de bataille pour les femmes. À cet égard, le Conseil du statut de la femme a fait preuve de dynamisme depuis deux ans. Outre la réalisation d'un vaste projet de recherche, le CSF organisait en octobre dernier un forum international sur les NTR à Montréal, où l'on a discuté notamment des enjeux qu'elles représentent pour les femmes.

Un droit fragile, toujours menacé

Soulevée par les NTR, la question du statut du fœtus n'est pas la moins menaçante pour les femmes. De ce statut qui lui sera accordé dépend son sort. Jusqu'où peut-on le manipuler? Combien de temps peut-on le conserver? Et surtout, est-il un être humain, oui ou non? À partir de quand? Question déchirante s'il en est, qui risque fort de donner des arguments de choix aux militant-e-s pro-vie, et venir ainsi saborder directement ce droit (?) si fragile qu'est l'avortement.

À l'inverse, les femmes pourraient subir des pressions indues pour avorter, dans les cas où le diagnostic prénatal aurait permis d'identifier un handicap chez le fœtus. Dans ce cas, tout refus d'avortement ne

risquerait-il pas de responsabiliser la femme de cette naissance, la société en profitant pour se défilier?

Les enjeux sociaux de cette question ne sont pas moins importants. Si tous ceux et celles qui sont « différent-e-s » sont éliminé-es à la base, n'y a-t-il pas risque d'exacerber davantage l'intolérance envers ceux et celles qui restent? Et de créer une société de plus en plus uniforme?

La maternité à la chaîne

Déjà, les progrès technologiques laissent entrevoir les changements majeurs que pourrait subir la maternité: une femme pour fournir les ovules, une seconde pour porter le fœtus, une troisième qui l'attend à la sortie. Et, pourquoi pas, chacune des « productrices » correspond à un modèle idéal dans son genre!

S'il n'est pas indiqué de dramatiser à l'extrême, il n'est pas insensé de croire que ce scénario puisse être banalisé au même point que les « bonnes vieilles méthodes traditionnelles ».

Toute minimisation des NTR peut d'ailleurs entraîner une déresponsabilisation médicale et sociale face à la stérilisation et aux causes de la stérilité. Pourquoi ne stériliserait-on pas toutes les femmes susceptibles de transmettre une maladie héréditaire, celles qui travaillent avec des produits dangereux, etc.? Et pourquoi investir dans la recherche sur les causes de la stérilité (contraception dure et MTS notamment) s'il est si facile de la contourner?

L'exploitation des unes par les autres

Le phénomène des mères porteuses a rapidement été identifié comme une source possible et probable d'exploitation des femmes pauvres. Sauf exceptions, rares sont les femmes capables et prêtes à porter un enfant pendant neuf mois, pour ensuite le donner, sans que l'opération ne laisse de traces profondes en elles. Déjà, des femmes évoquent le scénario d'un trafic d'embryons et de femmes entre les pays du Tiers-monde et les pays riches. La main-d'oeuvre est tellement moins chère là-bas!

Le pouvoir des hommes

En toute logique avec notre organisation sociale, la recherche médicale est dominée par les hommes; les voix de femmes y sont minoritaires. Ce pouvoir des hommes sur la conception humaine ne contribue-t-il pas à aliéner les femmes d'une de leurs fonctions?

Par ailleurs, la possibilité de choisir le sexe d'un enfant — le sexage — ne laisse-t-elle pas entrevoir le pire scénario? Le CSF rapporte qu'en Inde, l'avortement des fœtus de sexe féminin a déjà ébranlé l'équilibre démographique.

Vigilance, donc! Les NTR pourront peut-être être ralenties ou contrôlées dans leur développement mais certes pas enravées. Si les femmes sont concernées au premier chef, c'est toute la société qui a des choix à faire et des questions à se poser. Ainsi que l'ont déjà demandé bien des gens: « L'enfant est-il un droit »?

Claudette Samson

Pour celles qui désirent en savoir davantage, la revue « **Enjeux** », publiée par le CSF et les Publications du Québec, est disponible au coût de \$3.95 dans la plupart des librairies. Il s'agit d'une synthèse des travaux de recherche du CSF, qui sont eux-mêmes disponibles au centre de documentation du CSF et dans les bureaux régionaux de Consult-Action. « **Enjeux** » présente aussi une bonne bibliogra-

phie de la littérature sur les NTR.

Également, une vidéo est disponible à la cinémathèque du ministère des Communications. « **Au clair de l'ovule** » est une coproduction de ce ministère et du CSF.

Le numéro de septembre-octobre de la **Gazette des femmes** traite aussi de cette question.

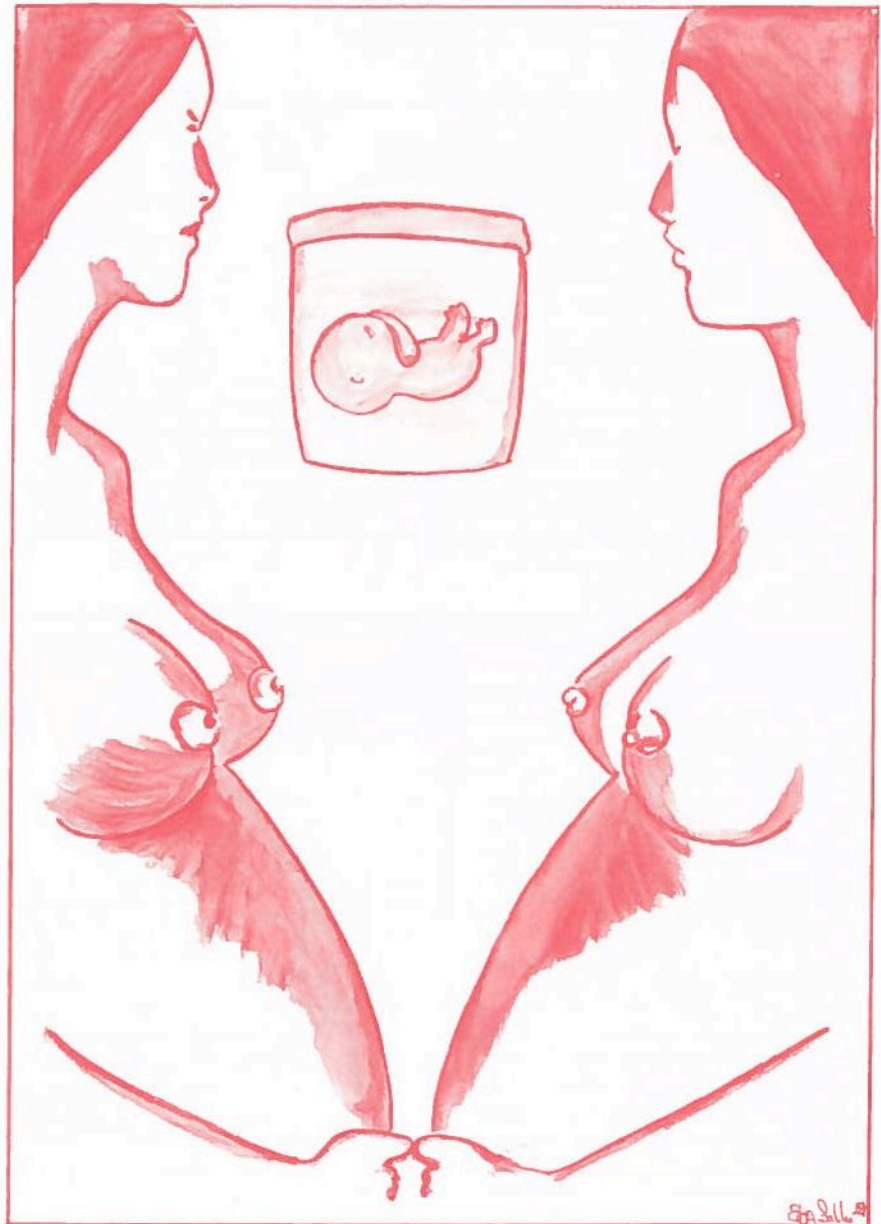


Illustration: Elsa Labbé

MOSAÏQUE

LA FRANCOPHONIE À L'HEURE DE QUÉBEC OU LE SOMMET DU STATU QUO...

Québec, ville du patrimoine mondial, s'expose tel un joyau rare. Et quoi de mieux pour la vitrine internationale qu'un Sommet de la francophonie! La population de la ville tenue à l'écart de la colline parlementaire et du Vieux-Québec, le Sommet s'est harmonieusement déroulé du 2 au 4 septembre 1987.

Un sommet de l'harmonie donc puisque ce fut essentiellement une réunion entre diplomates de haut rang. Une réunion où dès le départ on se refusa à toute discussion sur le racisme, sur le non-respect des droits de la personne dans la très grande majorité des pays présents, ou sur la situation d'oppression vécue par les femmes. Les gouvernants souhaitaient un sommet aseptisé: pas question d'inviter les femmes ou Amnistie Internationale. Sur le fait que ce sont les Africaines qui tiennent l'économie de leur pays à bout de bras, de kilomètres de marche, de journées de travail de plus de 16 heures, d'éducation et de soins aux enfants, ... pas un mot!

Sur la torture, l'emprisonnement pour délit d'opinion, le déni des droits fondamentaux de la personne... silence! C'est Amnistie Internationale qui a soulevé ces questions par l'utilisation d'une cage symbolique placée face à l'Église Anglicane près du Château Frontenac. Des personnalités de différents horizons (politiques, culturels, syndicaux) se sont succédées dans la cage à intervalles d'une heure. Winnie Frohn, conseillère du Rassemblement populaire à la ville de Québec, raconte que « ça se voulait un geste très concret, pour sentir ce que ça fait d'être en prison. La paix c'est du domaine de tout le monde. On oublie qu'il y a beaucoup de femmes en prison et

encore plus de femmes qui vivent la tension causée par l'emprisonnement d'un proche. Et puis ça nous montre à quel point, par nos préjugés, nous nous créons des barreaux qui tronquent notre vision des sociétés ». Pour elle, c'est la préoccupation au-delà de la politique partisane, du respect des droits de la personne qui a donné à cette activité de sensibilisation d'Amnistie Internationale un impact si important. C'est finalement cette organisation, que l'on ne peut certes taxer de radicalisme, qui a dénoncé le silence vertueux des chefs d'État.

Mais quelle est l'utilité de ce Sommet, vous êtes-vous peut-être demandée, ignorant jusque là les subtilités de l'art diplomatique? Double jeu! D'abord l'intérêt plus qu'évident des pays occidentaux, Canada en tête. Ce dernier, tout en réalisant des gains politiques auprès des francophones, consolide par l'organisation et sa participation au Sommet sa double allégeance au Commonwealth et à la francophonie. Ce qui le place en position favorable pour assumer le rôle de leader auprès de l'un et de l'autre hémisphère dans les rapports complexes Nord-Sud. Outre ce positionnement sur l'échiquier diplomatique, l'enjeu fondamental pour le Canada et le Québec c'est le renforcement des liens économiques et commerciaux avec les pays africains. En effet, il ne peut qu'être bénéfique pour l'économie canadienne de signer des accords de subvention ou d'aide au développement qui font appel à l'expertise des Canadiens dans des domaines comme l'hydro-électricité, l'agro-alimentaire, la fourniture de technologie de pointe, l'aéronautique, l'ingénierie, les télé-communications, etc. On comprend dès lors que le Québec et le Canada ne se soient

pas marchés sur les pieds, M. Bourassa s'investissant de la mission culturelle (la moindre des choses...) et technique, et M. Mulroney du volet politique (diplomatie oblige...) et économique. Ce qui n'a pas empêché M. Mulroney de déclarer que le Canada ne recherche pas les retombées économiques en s'associant au réseau de la francophonie.'

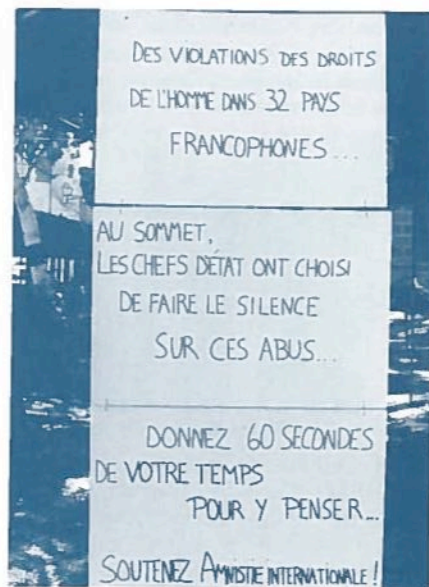


Photo: Amnistie Internationale

Jusqu'ici on voit un peu mieux pourquoi les pays riches participent à ce genre de sommet où les pauvres sont conviés pour un instant à partager le repas des nantis. La dépendance c'est aussi celle des pays industrialisés qui cherchent de nouveaux marchés d'exportation pour maintenir la croissance de leurs économies. Et ce n'est pas l'effacement de la dette de \$325 millions contractée par sept pays africains à l'égard du Canada qui changera les règles du jeu. Ce geste philanthropique est certes mérité.

1. Le Soleil, samedi 29 août 1987, p. B1

toire aux yeux de la galerie. Mais en bout de ligne ce sont les contribuables canadiens qui, sans avoir été consultés, paieront la note et probablement les institutions financières qui en bénéficieront. N'oublions pas qu'en politique et en économie internationale **aucun geste n'est gratuit!** La générosité des pays industrialisés cache encore le refus de ces derniers de payer un juste prix pour les matières premières achetées des pays en développement (café, cacao, sucre, etc).

À part l'accès à une tribune internationale leur permettant de poser une fois de plus les problèmes encourus par la dépendance, quel avantage retirent les « autres » pays de la francophonie d'un tel sommet? Le Vietnam est venu dire aux américains² qu'il est en voie d'ouverture politique et commerciale. Mais ce sont les pays africains industrialisés et urbanisés qui bénéficient le plus des accords commerciaux conclus lors de ce genre de rencontres. Pour les autres vraiment pauvres, souvent sous la férule de gouvernements militaires, venir ici c'est une manière d'offrir une façade politique indispensable pour recevoir l'aide internationale.



Photo: Amnistie Internationale

Ce deuxième sommet a permis de consolider l'événement et de jeter les bases de futures institutions politiques. Québec en a profité pour affermir son statut et sa réputation de capitale internationale. Et si les commerçants de la Grande-Allée et du Vieux-Québec se sont plaints que le service de sécurité déployé lors du sommet a fait fuir leur clientèle, la population peut s'interroger encore sur la pertinence d'un tel déploiement protocolaire. Est-ce là que se discutent les véritables enjeux économiques et sociaux?

Marie-Thérèse Lacourse

DIS-MOI OÙ TU HABITES... ET JE TE DIRAI QUI TU ES

Un premier colloque

« Femmes et Logement »

Les 3 et 4 octobre derniers se tenait à Montréal un colloque sur la situation des femmes et du logement. Des participantes venues d'aussi loin que l'Outaouais, la Côte-Nord et la Gaspésie se sont jointes à celles de Québec et de Montréal sur l'invitation du groupe « Information-Ressources Femmes et Logement ». Qui étaient-elles? Des femmes locataires, des cheffes de famille, des assistées sociales, étudiantes, militantes de groupes et intervenantes de quartiers. Pourquoi faire? Parler, avec parfois de l'émotion, parfois de la colère et souvent beaucoup de fermeté, malgré tout, dans la voix.

« Nous sommes venues parler de nos conditions de logement. Nous sommes venues dire qu'elles se dégradent. Qu'on a de plus en plus de misère à trouver quelque chose de convenable pour se loger, qu'on se fait harceler, qu'on n'a pas d'argent, qu'on a peur. »

Le logement: coûts, discrimination et harcèlement

Se loger, ça se paye, on le sait, CHER. Sait-on aussi que la moitié des femmes cheffes de famille ont des revenus « sous le seuil de la pauvreté »? Et que c'est aussi le cas de la moitié des femmes seules de 65 ans et plus? Que plus de la moitié des travailleuses ne réussissent à décrocher que de maigres salaires?¹ Dans ces conditions, trouver un logement en bon état à prix abordable dans un environnement correct devient très difficile. Le gardier tient parfois du miracle... ou d'un rare talent de bagarreuse!

Les deux tiers des femmes locataires doivent aussi subir des situations de discrimination². Et cela même si la loi l'interdit. « Les propriétaires, y ont jamais osé me dire

'On veut pas de chiens, pas de chats, pas d'enfants, pas d'immigrantes et pas de femmes sur le B.S.' Mais dans la réalité, c'est ça qui se passe. Essaye de prouver ça, toi après... »

C'est aussi la moitié des femmes locataires qui disent avoir été victimes de harcèlement de la part d'un propriétaire indiscret, trop entreprenant, prompt à l'insulte ou n'hésitant pas à recourir à la menace.

Quoi faire?

D'abord le dire. Dire que ça va mal, qu'il y a un problème « Femmes et Logement » pour une grande partie d'entre nous, et que ce problème va en s'aggravant. Ce premier colloque nous a permis d'être ensemble, de voir que nous n'étions pas toutes seules à l'endurer, ou à nous en préoccuper. Ensuite il sera plus facile et plus « pesant », on l'espère, d'exiger le gel des loyers, des mesures contre la spéculation, le respect de notre droit au maintien dans les lieux, des logements sociaux en quantité et en qualité suffisante, mais surtout les moyens techniques et financiers de prendre le contrôle sur nos conditions de logement.

« Moi, j'vas pas passer un autre hiver dans le frette en attendant ma place dans un H.L.M. »

Nous autres non plus. On était 130. Et vous?

Dominique Masson

Information-Ressources Femmes et Logement est un organisme provincial, sans but lucratif, qui s'est donné pour objectif l'amélioration des conditions de logement des femmes locataires et à faibles revenus. Ses outils: diffusion de l'information, rencontres, production d'instruments de travail et de mécanismes de support, pressions auprès des gouvernements.

Êtes-vous intéressées à les contacter ou à vous procurer les actes du colloque? Vous pouvez les joindre au 1200 Laurier est, local 212, Montréal, H2J 1G8, ou à (514) 272-9304.

2. Le Canada ne l'oublions pas est la porte d'entrée aux États-Unis comme il est aussi une façade américaine pour pénétrer certaines zones hors de portée de nos voisins.

1. En 1981, 56% des Québécoises déclaraient des revenus d'emploi inférieurs à 10 000\$. Le seuil de pauvreté était de 7152\$ pour une personne et de 9436\$ pour deux.

2. Rapport de l'enquête « Discrimination, harcèlement et harcèlement sexuel » du Comité logement Rosemont, avril 1986. Disponible chez Information-Ressources Femmes et Logement.

les dossiers de Charlotte HOME

IMMIGRATION: DÉFENSE DE STATIONNER

Dans ce texte, sauf dans les encarts, le générique féminin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

L'arrivée des demanderesse d'asile, au début de l'année, a relancé le débat entourant l'accueil des réfugiées. La question de l'immigration et celle de la protection des réfugiées ne peuvent plus être abordées selon les critères qui ont, jusqu'à maintenant, guidé la politique canadienne de l'immigration. Notre réputation de « pays humanitaire » est-elle fondée? Si oui, tiendra-t-elle le coup?

L'art de mener le jeu. . .

Les demanderesse d'asile arrivées à la fin de '86 et au début de '87 ont provoqué la peur et la confusion. Les journaux et la télévision se sont rués sur cette « nouveauté » pendant la période habituellement tranquille en événement: les Fêtes. Invasion, arrivées massives, files d'attente aux postes de contrôle, bureaucratie débordée! Soudainement le Canada était envahi et menacé dans son intégrité.

Des manifestations de racisme sont apparues. Des dissensions ont éclaté au sein même de certains organismes oeuvrant auprès des immigrantes et des réfugiées. Certains ont mentionné les coûts élevés pour nourrir et héberger ces « sans statut ». D'autres ont parlé des « caprices », des demandes exagérées de ces arrivantes. Le terme de « fausses réfugiées » est apparu avec tout ce qu'il comporte de péjoratif: malhonnête, voleuse, abuseuse. Peu ont dénoncé la situation extrêmement précaire, l'état de peur et d'insécurité de ces arrivantes.

1. En 1969, le Canada est devenu l'un des pays signataires de la Convention de Genève relative à la protection des réfugiés (1951) et de son Protocole d'application (1967).

Cette Convention a donné une définition du réfugié à laquelle ont adhéré les pays signataires.

Est un « réfugié au sens de la Convention »: toute personne qui CRAINANT AVEC RAISON D'ÊTRE PERSÉCUTÉE du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un groupe social particulier ou de ses opinions politiques:

- a) se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ou
- b) qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner.

Depuis plusieurs années déjà, de nombreux organismes avaient dénoncé la lenteur et l'inefficacité des procédures mises en place pour déterminer si une requérante était admissible à la catégorie « Réfugiée au sens de la Convention ». Au début de '86, on dénombrait plus de 20,000 personnes en « attente de statut » depuis 2 ans, 3 ans et même 5 ans. Dès le début de la même année, le gouvernement avait annoncé les grandes lignes d'une réforme de ce processus, ce qui avait soulevé de nombreuses protestations et forcé le gouvernement à reculer.

Profitant du climat de panique et de méfiance à l'égard de ces « fausses réfugiées », mouvement amplifié par les déclarations alarmistes du gouvernement — **le Canada est-il prêt à accueillir les 80 millions de personnes en déplacement dans le monde, dont 15 millions sont des réfugiées?** — le ministre Bouchard a déposé ses deux projets de loi. (C-55 et C-84)

N'est pas réfugiée qui veut!

Le projet de loi C-55 modifie radicalement le processus de détermination du statut de réfugiée « au sens de la Convention ». Rejetant le principe du « non-refoulement », ce nouveau processus suppose que la demanderesse est « présumée coupable » d'abus du système avant même d'être entendue. Elle devra démontrer, avec preuve à l'appui, qu'elle est une « vraie réfugiée » que sa crainte d'être persécutée est justifiée. Sinon, elle sera renvoyée dans un autre pays soit-disant « sûr » (!). Cette première décision doit se prendre dans les 72 heures.

Le Canada est un pays de « réinstallation » pour les réfugiées. N'ayant pas de frontières communes avec les pays d'où originent les mouvements migratoires, il

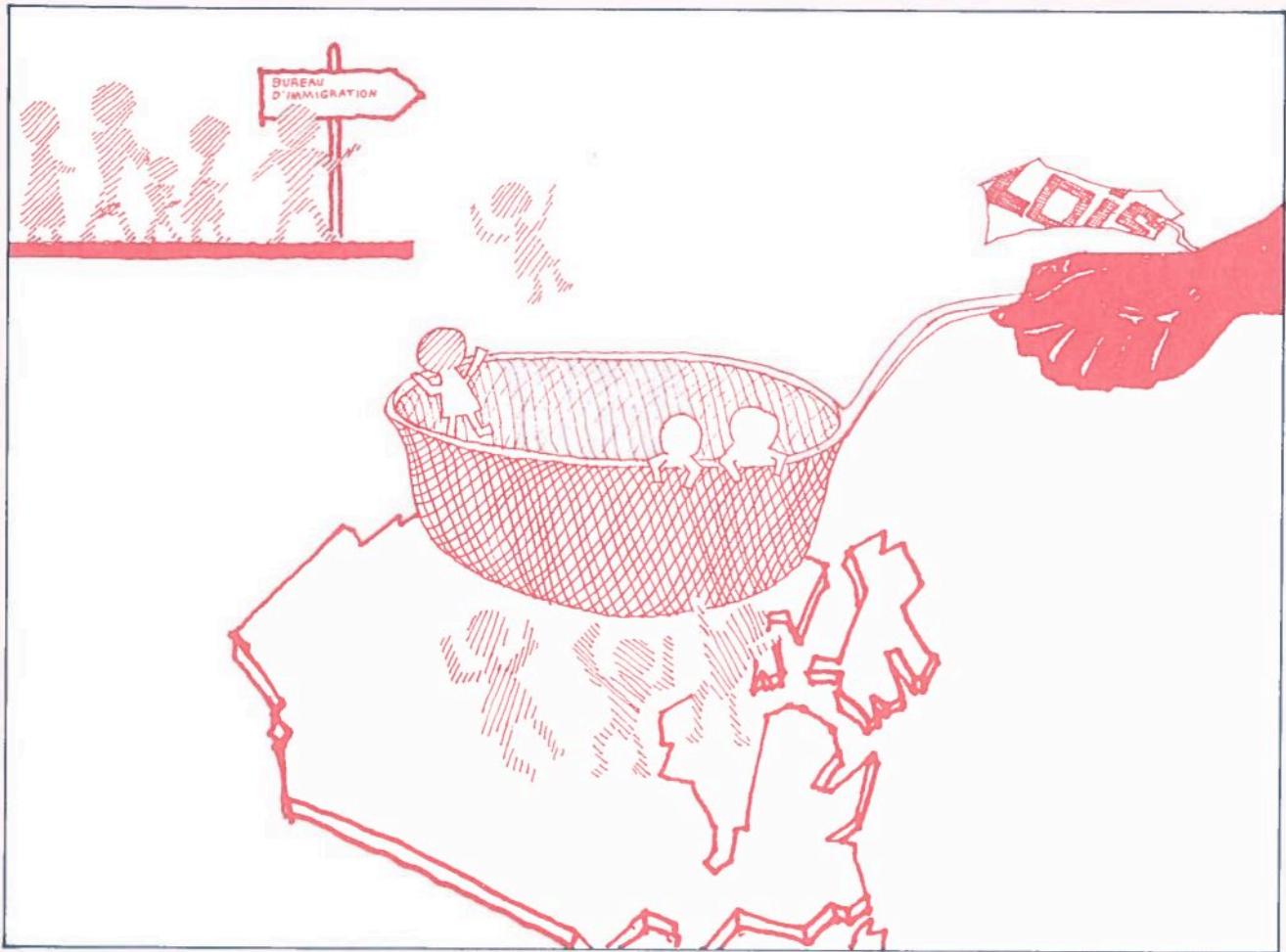


Illustration: Lydia Reyes

n'est pas un pays de « premier asile ». Les réfugiés qui nous arrivent ont déjà séjourné plus ou moins longtemps dans d'autres pays. Profitant de cet avantage, le projet de loi C-55 autorise le Canada à retourner les demanderesse d'asile vers ces autres pays en supposant qu'ils sont « sûrs » pour les réfugiés.

Plusieurs pays comme le Danemark (1983), la Suède (1984), la Norvège (1985) ainsi que la Belgique, la Grande-Bretagne, la France, la Suisse et l'Allemagne fédérale ont déjà adopté des mesures plus restrictives à leur égard. Le Canada n'a pas innové en annonçant lui aussi des mesures plus restrictives. « Fermer la porte » est définitivement la solution la plus facile.

Soucieux de notre réputation, le ministre Bouchard admet cependant que le Canada se doit d'offrir protection à celles qui n'ont pas trouvé asile « ailleurs ». Mais elles sont déjà allées ailleurs! Combien de fois faudra-t-il qu'elles aillent ailleurs?

Chercher l'erreur. . .

L'arrivée soudaine, en janvier dernier, des 1800 demanderesse d'asile d'Amérique centrale, en majorité Salvadoriennes, peut s'expliquer par la nouvelle législation américaine adoptée le 6 novembre 1986. Cette

nouvelle loi, entrée en vigueur le 5 mai 1987, a pour objectif « officiel » de légaliser la situation des 3.9 millions d'illégales sur le territoire américain. Cette situation favorisait avantageusement l'économie de l'Ouest américain. Mais cette loi a ceci de curieux: elle leur demande de prouver qu'elles sont entrées au pays avant le 1er janvier '82 par différents documents: quittance de loyer, feuille de paie, notes d'électricité, etc. Mais comment fournir ces documents quand précisément, cette travailleuse a vécu dans la clandestinité sous menace de se voir expulser hors du pays! On peut déjà évaluer le peu d'efficacité qu'aura cette loi et s'interroger sur les motifs réels. . .

Le Canada, avec le nouveau projet de loi C-55 veut se donner le pouvoir d'expulser la demanderesse d'asile aux États-Unis, qui lui à son tour pourra l'expulser au Mexique, qui lui à son tour pourra l'expulser. . . Ainsi de suite!

Couper les voies d'accès: la mer et les airs

Le projet de loi C-84 menace d'amendes sévères les « passeurs » qui faciliteront l'entrée des demanderesse d'asile n'ayant pas été préalablement choisies, recru-

tées, sélectionnées et acceptées par le pays. Bref, non munies des documents requis. Les transporteurs aériens et les compagnies maritimes sont particulièrement visés. Il ne faut toutefois pas exclure les personnes ou organismes oeuvrant auprès des réfugiées. De plus, cette loi permettra la détention préventive pouvant aller jusqu'à 21 jours, dans le cas de requérantes non munies de pièces d'identité et jugées dangereuses pour la sécurité du Canada. C'est ignorer délibérément les conditions dans lesquelles s'effectuent parfois les départs du pays d'origine de même que les difficultés, les fraudes, les pièges qui guettent la réfugiée en quête d'un asile.

Les bases de notre longue réputation humanitaire

Au cours de son histoire, le Canada s'est bâti une longue réputation de « pays humanitaire ». Pays généreux, ouvert à toutes les cultures, il a accueilli des millions d'immigrants et de réfugiées. Il partage d'ailleurs cet honneur avec les États-Unis et l'Australie.

Qu'en est-il de la réalité? Un bref rappel des grands mouvements migratoires ainsi que les législations les accompagnant peuvent nous permettre de déceler bien d'autres intérêts.

Principaux mouvements migratoires AVANT 1970:

- 1783 — Arrivée de 40,000 colons Britanniques (Loyalistes) fuyant la guerre d'indépendance américaine: Fidèles sujets de la Couronne britannique.
- 1840 — 1850 Début d'une intense immigration allemande et scandinave. Pauvreté et début d'industrialisation en Europe.
- 1846 — Plus de 100,000 Irlandais fuient la famine qui sévit dans leur pays.

- 1881 — 1884 Le Canada fait venir 15,700 Chinois de Canton et de Hong Kong pour travailler sur le tronçon de chemin de fer devant relier la Colombie-Britannique aux autres provinces. C'est d'ailleurs la condition posée par cette dernière pour adhérer à la Confédération canadienne.
- 1896 — 1914 Plus de 3 millions d'immigrants entrent au Canada dont plus de 400,000 en une seule année (1913) soit un an avant le début de la Première guerre mondiale.
- 1930 — 1939 La Crise sévit, le taux de chômage est élevé, l'économie ralentit: à peine 140,000 immigrants pendant cette période.
- 1945 — C'est à nouveau l'entrée massive des immigrants fuyant l'Europe dévastée par la Seconde guerre mondiale. L'économie canadienne est en pleine expansion.
- 1956 — 1957 Arrivée de 37,149 Hongrois suite à une insurrection écrasée par les troupes soviétiques.
- 1968 — 1969 Arrivée de 11,943 Tchèques suite à une intervention militaire soviétique.

Premières législations

Le pays, pour passer de l'état de colonie à celui de puissance industrielle, s'appuie entièrement sur les mouvements migratoires.

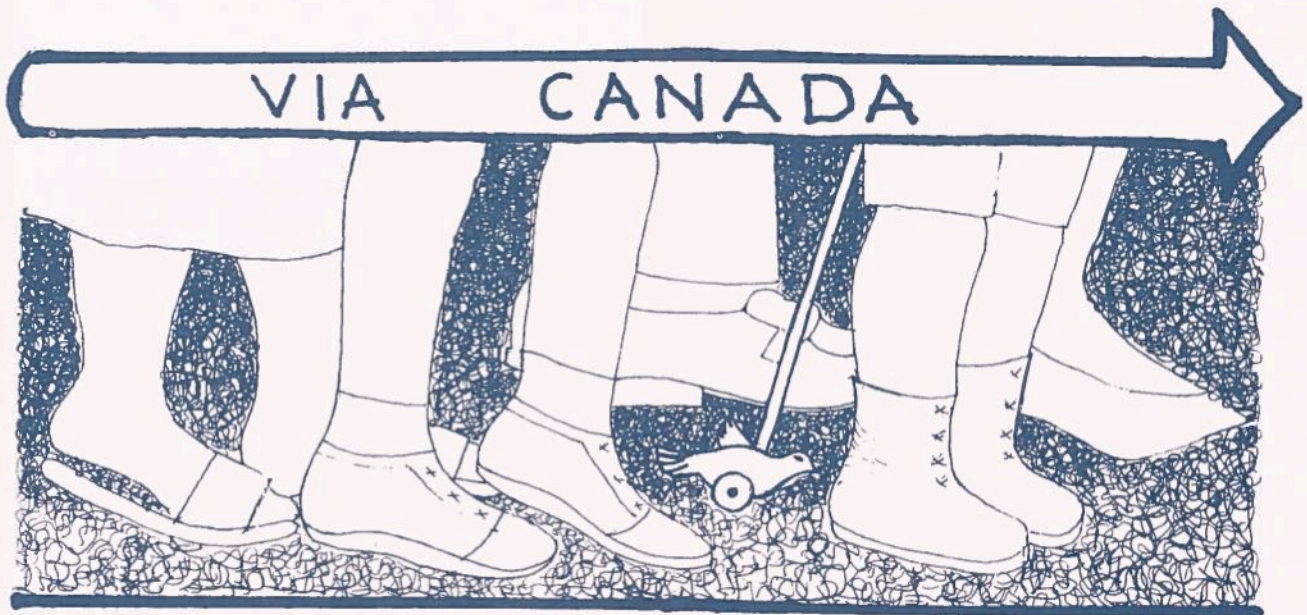


Illustration: Lydia Reyes

Dès 1869, afin d'orienter le travail des agents de recrutement qui sillonnent l'Europe à la recherche de main-d'oeuvre, une première loi établit les critères de sélection en fonction de la race et de la nationalité. Pour respecter le caractère anglo-saxon des maîtres du pays (ce pays doit être anglo-saxon de fait, de caractère et d'esprit) celles-ci sont classées « désirables/indésirables ».

Pays préférés: Grande-Bretagne (Angleterre, Écosse, Irlande) Scandinavie (Norvège, Suède), Allemagne, France et naturellement les États-Unis d'Amérique.
*immigration illimitée.

Sans préférence: Europe orientale, méridionale, Syrie, Turquie.
*immigration limitée (surtout des paysannes).

Non-désirés: Pour tous les autres pays, l'immigration est fermement découragée sauf pour certains projets spécifiques. (Ex. les travailleurs Chinois en 1881-1884).

Ce n'est qu'en 1960 que les critères de sélection fondés sur la race et la nationalité seront abolis et remplacés par des critères mesurant « l'employabilité ». Avant 1960, les Noirs sont toujours non-admissibles, sauf encore pour certains projets spécifiques. (Ex. les travailleuses domestiques Antillaises en 1957. La main-d'oeuvre féminine a délaissé le travail domestique pour le travail en usine. Il en découle une pénurie de main-d'oeuvre dans ce secteur d'emploi.

Tous les immigrantes sont recrutées, sélectionnées, choisies dans les pays d'Europe (sauf exceptions) pour répondre aux immenses besoins du Canada. **Peuplement** et **développement** sont les deux objectifs poursuivis par sa politique d'immigration. Il saura profiter des profonds bouleversements qui secoueront l'Europe.

Aspect national? oui. Aspect économique? oui. Aspect idéologique? oui. Aspect humanitaire?...

Composition d'un pays « multiculturel »

Les statistiques de 1981 donnent un aperçu intéressant du « multiculturalisme » canadien:

Origine de la population:	Population totale:
	24,083,500
Britannique	9 674 245
Française	6 439 100
Allemande	1 142 365
Italienne	747 970
Ukrainienne	529 615
Néerlandaise	408 240
Chinoise	289 245
Scandinave	282 795
Juive	264 025
Polonaise	254 485

dont 5 105 665 au Québec

Mouvements migratoires après 1970

Depuis 1970, l'immigration est entrée définitivement dans une nouvelle phase. C'est l'arrivée de demanderesse d'asile en provenance des pays du Tiers-monde. De nombreux pays ont accédé « officiellement » à l'indépendance mais demeurent coincés dans les filets de l'économie mondiale et de la politique internationale. Une nouvelle forme de « colonialisme » est née. Certaines puissances, en contrôlant les capitaux, les moyens de production et la technologie, exercent une domination sur les pays peu industrialisés mais riches en main-d'oeuvre et en matières premières. Fortement endettées vis-à-vis les pays du Nord, n'ayant peu ou pas de contrôle sur les marchés mondiaux, ces nouvelles « colonies » ont à composer avec la pauvreté sans cesse croissante. L'absence de régime démocratique, la violation des droits humains, les luttes politiques internes sont le théâtre opposant les deux superpuissances. Et le ministre Bouchard veut nous convaincre que ce sont des réfugiées « économiques »!

Les vagues d'immigration des dernières années s'inscrivent dans ce mouvement du Sud vers le Nord:

1970 — les Haïtiens fuient le supposé « démocratique » Duvalier. Ce dictateur a pris sa « retraite » dès que les E.-U. ont cessé de l'appuyer.

1973 — les Chiliens fuient le pays après la prise du pouvoir par les militaires. Le régime d'Allende n'offrait pas suffisamment de « protection » aux intérêts américains.

1975 — Les réfugiés du Sud-Est Asiatique — Vietnamiens, Cambodgiens, Laotiens — fuient un régime communiste.

1980 — Les Salvadoriens quittent un pays en pleine guerre civile. Cette guerre dure maintenant depuis plus de 8 ans. Le peuple salvadorien tente de se donner une société plus égalitaire, plus respectueuse des droits humains, ce qui ne semble pas convenir au « démocratique » Duarte.

Et qu'en est-il des réfugiés du Sri Lanka, de l'Iran, du Guatemala et des nombreux pays d'Afrique? Que savons-nous de leurs drames? Qui en parle? Les migrations actuelles sont l'expression d'un profond déséquilibre à l'échelle mondiale.

Loi sur l'Immigration de 1976

Le Canada a adhéré à la Convention de Genève en 1969. Cependant, dès 1972, il entame un processus de restriction qui va se poursuivre jusqu'à nos jours. Une première mesure impose que toute demande d'admission doit parvenir du pays d'origine. Il devient donc difficile, voire même impossible pour une requérante, de demander l'asile politique dans le pays même où elle craint pour sa vie. Ce qui fut le cas pour de nombreuses Haïtiennes.

La nouvelle loi sur l'Immigration (1976), la loi C-24, ainsi que les éléments s'y rattachant entrent en vigueur en avril 1978. Par cette loi, l'État affirme très clairement que le mouvement migratoire est lié aux objectifs démographiques et aux besoins du marché du travail. Elle

autorise que des prévisions annuelles (quotas) sur le nombre **d'immigrantes et de réfugiées** soient établies en consultation avec les provinces. Les critères de sélection se perfectionnent. L'État ré-affirme son engagement à la Convention des Nations Unies relative à la protection des réfugiés.

La loi prévoit 3 catégories de personnes admissibles:

- 1) Catégorie de la famille: vise la réunification des familles. L'État reconnaît l'importance de la famille pour assurer stabilité et permanence à l'immigrante.
- 2) Réfugiée « au sens de la Convention »: (voir définition). Entreront dans cette catégorie les seules demanderesse répondant à la définition. Pas toutes les réfugiées, pas toutes les demanderesses d'asile: seulement celles qui pourront justifier cette « crainte » dont il est fait mention.
- 3) Immigrantes indépendantes ou autres: parents aidés qui n'entrent pas dans la catégorie « famille », les retraitées à la condition qu'elles n'aient pas l'intention de travailler et qu'elles disposent de ressources financières suffisantes, les travailleuses autonomes et les investisseuses.

Toutes les requérantes au statut de « résidente permanente » immigrante reçue ou de réfugiée sont évaluées en fonction d'une grille de sélection comportant un total de 100 points. Études, formation professionnelle, expériences, âge, personnalité sont quelques-uns des critères utilisés. Cependant le total des points n'entre pas en ligne de compte pour les réfugiées mais elles doivent satisfaire aux exigences de base concernant la santé et les moeurs.

Pour l'année 1987, l'objectif global est 115,000-125,000 immigrants. Cela comprend 12,000 réfugiés répartis comme suit:

Asie du Sud-Est	3,200
Amérique Latine	3,200
Europe de l'Est	3,100
Afrique	1,000
Moyen-Orient	900
Autres	600

12,000 réfugiés, c'est bien peu face aux 15 millions de réfugiés-envahisseurs dont nous menace le ministre Bouchard.

Un fait important à souligner. La loi actuelle reconnaît l'existence de nombreux réfugiés qui n'entrent pas dans la catégorie « Réfugié au sens de la Convention »: les **Personnes désignées**. Sur modification du Règlement, la liste des pays « désignés » varie au gré de la situation internationale, de l'opinion publique et des intérêts politiques en jeu. Le processus d'entrée de ces demandeurs est simplifié, ceux-ci bénéficiant d'un préjugé favorable.

Ainsi en 1986, il existait 3 groupes appartenant à cette catégorie:

- 1- les Indochinois: résidents du Kampuchea (Cambodge), Laos et Vietnam.
- 2- les exilés volontaires: Albanie, Bulgarie, Tchécoslovaquie, Allemagne de l'Est, Hongrie, Pologne et U.R.S.S.

3- les prisonniers politiques et les personnes opprimées: Chili, El Salvador, Guatemala et l'Uruguay.

En 1987, d'autres pays ont été ajoutés: Cuba, Iran, Liban, Sri Lanka, Roumanie, Afghanistan.

Les groupes 1 et 2 fuient des régimes communistes. C'est l'aspect idéologique de l'immigration. Ces exilés viennent confirmer la croyance en la supériorité de notre régime « libéral ».

Le groupe 3 permet au Canada de reconnaître et d'accepter de nombreux réfugiés venant de pays aux prises avec les militaires, la dictature, la répression et la violation des droits humains. Suite aux pressions venant de l'opinion publique et de certains groupes sociaux, il serait pour le moins gênant pour le Canada de continuer à exiger du demandeur de justifier sa « crainte d'être persécuté », alors que tous connaissent la situation politique du pays d'origine. C'est « la porte d'à côté », où l'on facilite l'entrée des demandeurs sans trop « éclabousser » le pays d'origine. Et ce qui permet au ministre Bouchard d'affirmer candidement que 80% des requérants au statut de réfugié, « au sens de la convention », abusent du système. Dans l'optique du gouvernement, la catégorie « réfugié » n'aura plus bientôt aucune signification, puisque les personnes opprimées, les réfugiés politiques entrent déjà dans une autre catégorie. Pays choisis, sélectionnés et triés avec soin. La politique canadienne n'a rien perdu de son caractère sélectif.

1979 — 1985 Arrivée de 140,300 réfugiés:

Asie du Sud-Est	90,000
Europe de l'Est	32,500
Amérique latine	10,200
Afrique	3,500
Moyen-Orient	2,600
Autres	1,500

La face cachée de l'immigration

Jusqu'à maintenant, la politique canadienne en matière d'immigration prouve que toute immigration répond à des objectifs très précis. L'État reconnaît d'ailleurs que les mouvements migratoires sont liés aux objectifs démographiques et aux besoins du marché du travail. De plus, il veut nous convaincre qu'il a le réel souci de protéger les réfugiés.

Mais il y a plus. Il veut nous convaincre de bien autres choses, mais ça, il ne le dit pas.

Aspect national/racial:

Formation d'une nation anglo-saxonne. Dès le début, le choix des immigrantes et réfugiées s'est fondé sur la race et la nationalité: Européennes pouvant adopter l'anglais comme langue d'usage et former un noyau central solide. Le discours sur le multiculturalisme canadien (dans un cadre bilingue depuis 1971 seulement) camoufle bien cette domination anglo-saxonne. Il est étonnant que le groupe francophone ait pu survivre. Le Québec n'est pas multiculturel. Notre situation de « minorité nationale » peut être un obstacle quant à notre ouverture aux autres ethnies.

Aspect économique:

Formation d'un système économique fondé sur l'opposition des classes. Les politiciens préfèrent parler de « libéralisme économique ». Le pouvoir financier est contrôlé très tôt par une minorité anglo-saxonne (canadienne, britannique et américaine). L'immigration devra donc fournir une abondante main-d'oeuvre et permettre l'arrivée de quelques nouvelles investisseurs. Mais, surtout, répondre à un marché du travail de plus en plus divisé, segmenté, faisant appel à des travailleuses spécialisées et à une nombreuse main-d'oeuvre non qualifiée. Cette main-d'oeuvre offre d'ailleurs de nombreux avantages. En plus de permettre une épargne considérable sur les coûts de reproduction et de formation, elle constitue une main-d'oeuvre « bon marché », docile, compte tenu de la situation précaire de l'immigrante et rend possible sa surexploitation. Elle permet d'exercer des pressions à la baisse sur les conditions de travail par le jeu de l'offre et de la demande. Et surtout, elle constitue une force de travail « différente » de la force de travail autochtone. Un groupe provenant d'une minorité ethnique est plus facile à marginaliser, à exclure, à devenir « la cause du chômage » en période de crise. L'expression « voleuses de job » révèle bien cette tendance à faire porter la responsabilité de la crise actuelle de l'emploi aux immigrantes.

Aspect idéologique:

Renforcer la croyance en la supériorité de notre système capitaliste malgré ses inégalités structurelles. La visée « humanitaire » dissimule parfaitement cet aspect idéologique de l'immigration.

Les médias d'information sont toujours présents quand il s'agit de nous annoncer l'arrivée d'exilées politiques en provenance des pays du bloc de l'Est. Mais que savons-nous de la guerre du El Salvador, du Sri Lanka, des pays africains (nos amis du Sommet francophone)? ? ? Silence. . .

Tant de publicité accordée aux demanderessees d'asile fuyant les régimes communistes et tant de silence sur ceux qui arrivent de pays « amis » et partenaires commerciaux, soit-disant démocratiques. Facilité pour les unes, obstacles insurmontables pour les autres qui ont à prouver qu'elles sont effectivement en danger.

Le peuple canadien a prouvé qu'il peut oublier les différences culturelles et raciales face au drame de certains peuples. Il l'a prouvé face aux réfugiées du Sud-Est Asiatique. Pourquoi est-il devenu soudainement intolérant et méfiant à l'égard des nouvelles réfugiées?

Tant de faits cachés, tronqués, passés sous silence. Tout pour nous faire éviter les questionnements sur les causes de tant d'inégalités.

Nouveaux défis: pistes de réflexion

La question de l'immigration et de la protection des réfugiées pose de nouveaux défis et exige des solutions nouvelles. D'autres principes devront être mis de l'avant.

Jusqu'à maintenant, l'immigration a répondu aux immenses besoins du Canada. Ce n'était ni générosité, ni désintéressement, mais simplement un marché, un commerce. Les esclaves des temps modernes ne sont plus les Noirs, mais bien tous ces hommes et ces femmes qui n'ont que leur force de travail à offrir.

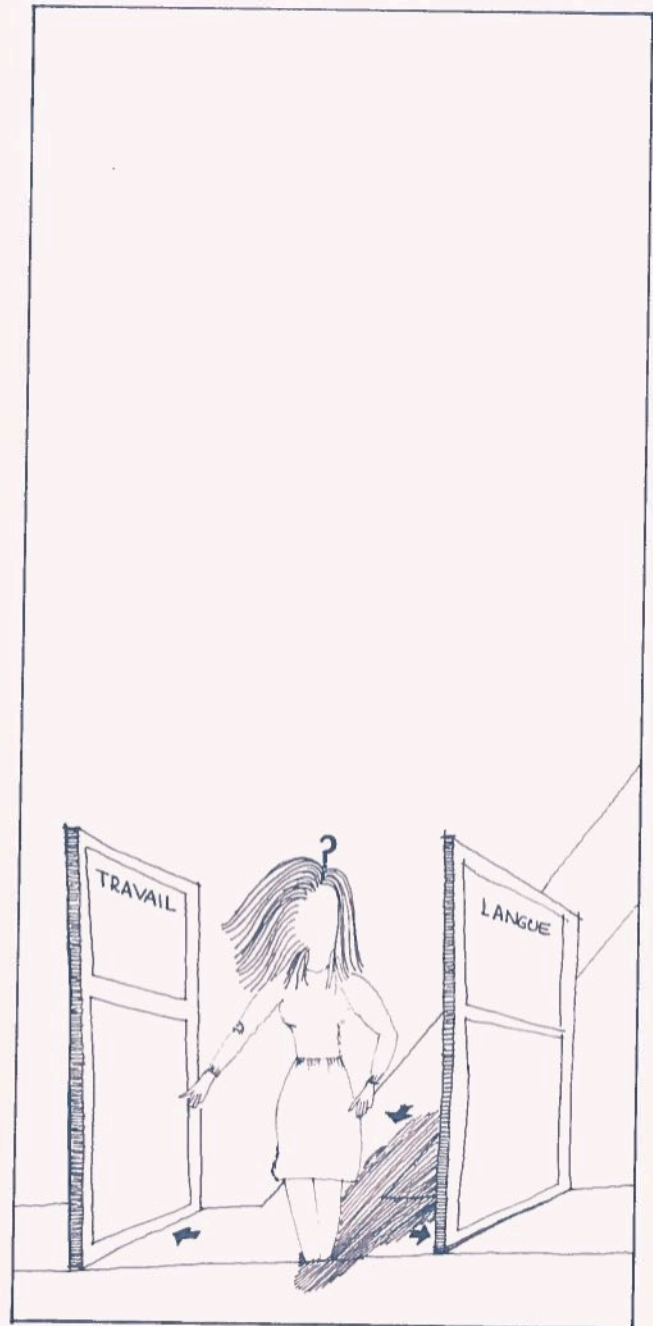


Illustration: Lydia Reyes

La **protection des réfugiées** exige que nous cessions de penser à NOS intérêts pour penser à LEURS intérêts. Ce sont des hommes et des femmes qui revendiquent le respect des droits humains. Le droit de vivre en sécurité; le droit de travailler; le droit d'être respecté dans leur dignité et dans leur intégrité.

Les médias d'information ont un rôle à jouer. Depuis plusieurs années, les pays industrialisés du Nord s'entendent pour imposer des mesures restrictives à l'égard des demanderesse d'asile. Les campagnes d'information, pour justifier ces mesures, ne font que nous refermer sur notre confort et notre « bonne conscience ». Mais enfin dit-on, ce ne sont que des réfugiées « économiques » enviant notre bonne fortune. . .

Le Haut Commissariat pour les réfugiées, tout en continuant l'aide directe et immédiate aux réfugiées, favorise le rapatriement de ces exilées vers le pays d'origine. Mais pour que ces mesures soient efficaces, il a besoin de l'appui des gouvernements. Il est utopique de penser que cela puisse se faire sans un profond changement des structures politiques internes et d'une modification radicale des relations Nord-Sud. (J'omets délibérément les relations Est-Ouest pour ne pas devenir encore plus utopique. . .)

Mais là, nous heurtons le principe « sacré » de la non-ingérence politique: au nom de ce principe, les pays industrialisés préfèrent fermer les yeux sur la situation des peuples exploités et continuer de lucratifs échanges commerciaux. Pourtant, ce même principe est bafoué tous les jours par l'aide technique et militaire apportée à certains régimes, afin de le maintenir au pouvoir.

La protection des réfugiées, ici et ailleurs, est à inventer. . .

Femme et immigrante

« Elle a dû faire toutes les guerres pour être si forte aujourd'hui ».

Ces mots, d'une chanson de Cabrel, expriment bien la réalité des immigrantes. Femmes aux mille visages. Femmes humiliées, dévalorisées, écrasées mais toujours fières et dignes.

Que veut dire: être femme immigrante? Que vivent les immigrantes? Quels sont leurs besoins?

De nombreux facteurs influencent leur réinsertion dans le pays d'accueil. Les expériences vécues avant l'arrivée sont, dans certains cas, excessivement douloureuses et traumatisantes. Violence, agression, perte d'êtres chers (parents, enfants ou amis), morts, disparus ou vivant quelque part dans un endroit qu'elles ignorent. La situation familiale, les rôles sociaux appris dans le pays d'origine, les motifs de l'immigration, le bagage culturel, la situation économique, autant de facteurs qui vont influencer leur intégration. D'où l'importance d'une structure d'accueil souple pour faciliter leurs premières démarches dans ce monde nouveau. Les réfugiées sont particulièrement démunies. Souvent « parrainée » par le conjoint ou un membre de la famille, elles sont non-admissibles à certains programmes sociaux. Leur « banal » quotidien est rempli de questions qui nous paraissent simples mais combien difficiles dans un nouveau pays: Comment s'alimenter? Où et comment s'habiller? Comment avoir accès aux services de santé et à l'éducation? Comment faire re-

connaitre sa formation professionnelle et ses expériences de travail? Comment se loger? Quelles sont les règles locataire/propriétaire? Et, surtout, comment exprimer ses besoins dans une langue qu'elles n'arrivent pas ou peu à maîtriser? Comment vivre sa vie de couple, assurer l'éducation de ses enfants dans un pays où les rôles, les règles sont si différents?

Et à travers ces difficultés quotidiennes, comment préserver sa culture d'origine, elle dont c'est le rôle d'assurer la transmission des valeurs, des coutumes du pays d'origine et en même temps s'adapter au pays d'accueil? Les femmes immigrantes vivent l'isolement plus intensément que tous. Souvent confinées à la maison, elles ont peu de contact avec l'extérieur. Leurs relations sociales se limitent souvent aux autres femmes de leur groupe ethnique, ce qui rend encore plus difficile l'apprentissage d'une langue seconde. Les immigrantes/réfugiées se heurtent à 3 obstacles majeurs: le travail, la langue et l'isolement.

Triple oppression

Afin de bien cerner la situation vécue par les femmes immigrantes/réfugiées, il est essentiel de se référer à trois modes de classement qui se combinent dans toute réalité sociale et d'où découle une distribution inégalitaire de pouvoir, de droits et de privilèges.

Division selon les classes sociales:

Les femmes et plus encore les femmes immigrantes n'ont pas encore atteint les zones de pouvoir. L'accès à l'égalité dans l'emploi n'est pas encore acquise. Près de la moitié des travailleuses immigrantes se retrouvent dans le secteur des industries manufacturières et les services personnels (travail domestique, restauration). Elles forment le dixième des professionnelles dans les secteurs de la santé, des services sociaux et de l'enseignement. Ghetto des emplois dits « féminins », elles se retrouvent dans des emplois sous-payés, peu valorisants, ou dans le travail « au noir » à domicile, en deçà des normes minimales de travail. Cet immense réservoir de main-d'oeuvre est nécessaire au système dont le rôle premier demeure encore la reproduction (biologique et idéologique) de la force de travail.

Division selon les sexes:

Les femmes immigrantes ont un vécu différent par le contexte social, politique, économique et culturel du pays d'origine et des expériences reliées au grand déracinement qu'elles vivent. Elles ne sont pas d'ici, elles ne sont plus ailleurs: ici sans être ici. C'est la confrontation la plus totale entre les valeurs, les rôles appris, les comportements et un nouveau mode de penser, de sentir et d'agir qui bouscule leur système de valeurs et de croyances.

La notion de socialisation prend ici tout son sens. Les immigrantes ont des différences qui leur appartiennent — elles y ont droit — mais elles sont aussi des femmes et, en tant que telles, nous avons nos ressemblances. L'incapacité apprise, la soumission, la dépendance, toutes nous

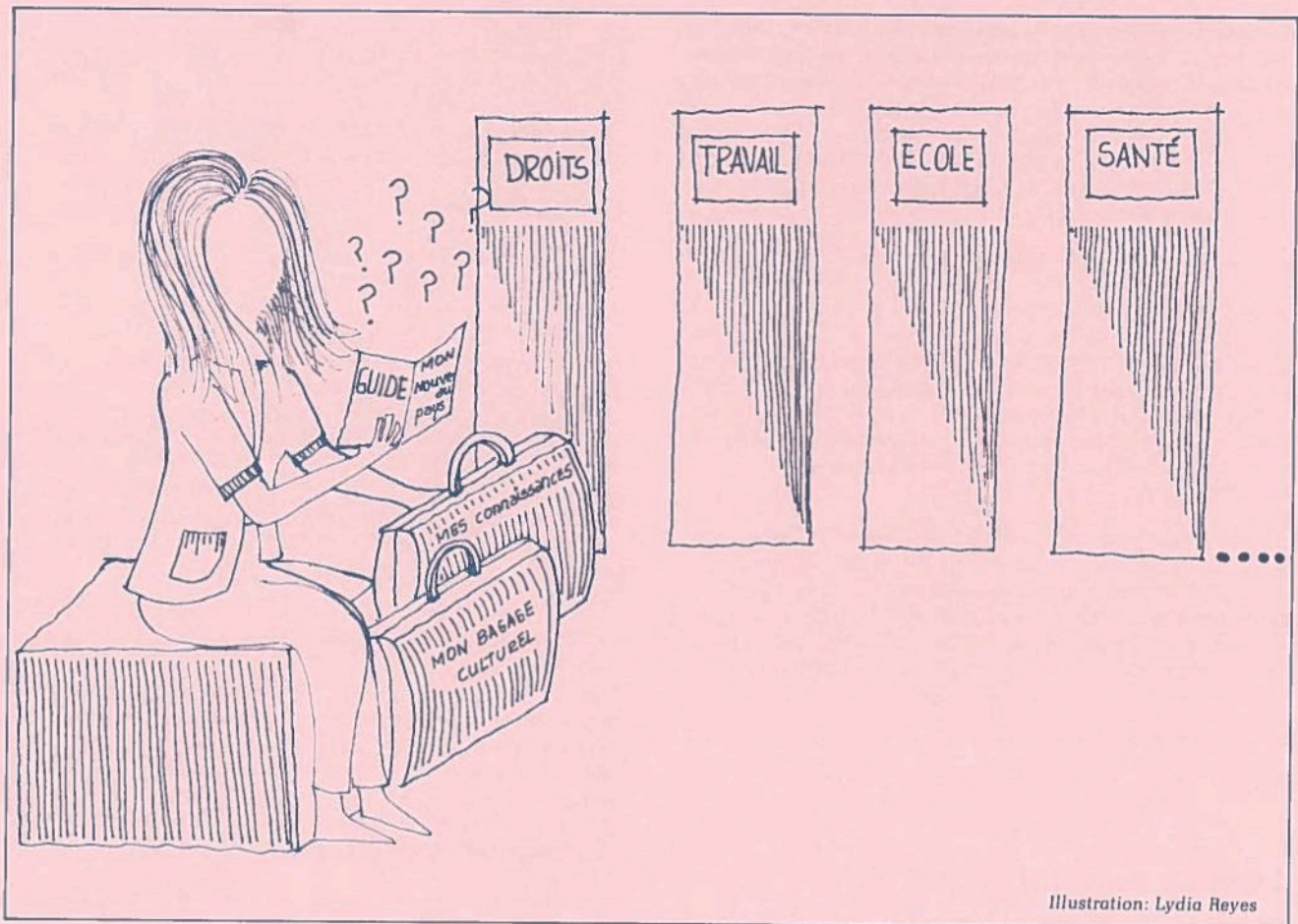


Illustration: Lydia Reyes

les avons apprises dans un monde géré, organisé, pensé par et pour les hommes. Et l'oppression est la même. La confinement aux rôles sociaux de reproduction, biologique et idéologique, existe dans tous les pays.

Les femmes immigrantes dans leur nouveau milieu sont particulièrement démunies et isolées. Elles vivent une période de vulnérabilité, d'instabilité et d'insécurité. Confrontées à de nouvelles valeurs, à de nouveaux modèles, elles peuvent, ou bien se refermer totalement sur leur monde, ou tenter de modifier certains comportements pour bénéficier de leur nouvel environnement. Ce qui ne va pas sans heurts: conflits conjugaux, violence, conflits parents/enfants. La famille devient **doublement** importante, à la fois comme valeur traditionnelle fondamentale mais aussi le seul point d'ancrage dans leur nouveau milieu, souvent leur seul réseau primaire. Lieu privilégié pour assurer la continuité entre l'ancien et le nouveau monde, lieu où s'affrontent diverses tendances, la famille devient à la fois refuge et enfermement. Le monde scolaire et le milieu de travail étant les deux principaux facteurs d'intégration et d'adaptation à la nouvelle société, les femmes immigrantes n'ont souvent accès ni à l'un ni à l'autre. Seules au milieu de la tempête, confinées à la maison, elles vivent difficilement cette transition.

Division selon l'appartenance à un groupe ethnique

Le fait d'appartenir à un groupe ethnique majoritaire

fait souvent « oublier » les avantages reliés à cette classe d'appartenance. Les Québécoises francophones savent plus que toutes la différence entre appartenir à un groupe majoritaire et celle d'appartenir à un groupe minoritaire: elles portent cette double identité. Minoritaire réfère à domination, dépendance, exclusion de la pleine participation à la vie de la société. Être minoritaire implique des luttes pour la reconnaissance de son identité, l'accès à l'égalité dans les services, dans l'emploi et le respect de ses droits fondamentaux. Ce qui va bien au-delà de la simple reconnaissance des aspects « folkloriques » de leur culture.

Les femmes immigrantes/réfugiées connaissent bien toutes les formes de la violence, de la plus subtile à la plus brutale, elles y sont familières. Elles ont aussi développé une longue habitude de la résistance — chacune à leur façon.

Méconnaître les femmes immigrantes/réfugiées, les ignorer, les tenir hors de nos groupes de luttes, c'est nous priver de leur courage, de leur combativité, de leurs expériences passées si riches en enseignement. Et notre attitude profonde à l'égard de ces femmes est un indice sérieux pour mesurer la qualité de nos solidarités.

Céline Bouchard
militante à la Maison
d'hébergement pour
femmes immigrantes.

TRIBUNE aux FEMMES

Féminisme et lesbianisme

MISER SUR LES CONVERGENCES

« Une lesbienne, c'est la rage de toutes les femmes concentrée jusqu'au point d'explosion! » C'est ainsi que, dès 1973, les **Radicalesbians** posaient politiquement la question du lesbianisme et de sa place dans le féminisme. Pourquoi y revenir aujourd'hui et surtout, de quelle façon peut-on présentement envisager les rapports entre féminisme et lesbianisme? Je me propose de dégager ici quelques pistes qui ne sont en rien définitives mais qui visent essentiellement à penser les conditions présentes d'une politique radicale qui repose sur les acquis du féminisme et du lesbianisme comme mouvements, i.e. comme théories et comme pratiques.

Cela est d'autant plus urgent qu'on assiste présentement à un double mouvement de récupération/respectabilisation du féminisme d'une part, et d'isolement du lesbianisme comme mouvement social d'autre part, ce qui n'est sans doute pas étranger à la perspective juriste qu'on a voulu insuffler à la journée de visibilité lesbienne de 1986¹. Comment en est-on arrivées là? Comment mettre fin à une situation qui nous empêche de développer notre révolte et d'expérimenter de nouvelles formes de rapports sociaux? Comment, surtout, se donner les moyens d'une politique et tenter des initiatives afin de ne pas avoir à assister, impuissantes et paralysées à une montée de la droite qui ne peut

qu'être préjudiciable aux deux mouvements.

Le féminisme a connu un développement fulgurant au cours des années '70 et a profondément modifié tant les rapports sociaux que nos vies quotidiennes. Les femmes d'aujourd'hui, même celles qui ne se reconnaissent aucun lien avec le féminisme, vivent différemment de celles d'avant la dernière vague féministe. Le modèle social proposé aux femmes a perdu de son unicité (épouse et mère) pour acquérir une certaine diversité. Même si on ne peut crier victoire et en déduire qu'il y a désormais égalité parfaite entre les hommes et les femmes dans la société, il faut quand même reconnaître qu'il y a un certain nombre d'acquis et que nos vies se sont, règle générale, modifiées dans un sens positif à l'aube de l'autonomie des femmes dans la société.

C'est un peu sur ces modifications que se sont fondées certaines lesbiennes radicales pour dénoncer le féminisme comme mouvement réformiste, visant uniquement une modification des rapports hommes/femmes dans la société, i.e. à un aménagement du patriarcat plutôt qu'à sa destruction. Si les faits semblent leur donner raison, il n'en reste pas moins que cela procède d'une lecture un peu réductrice du féminisme contemporain, lecture qui paradoxalement rejoint celle des di-

verses instances de récupération institutionnelle qui voudraient bien rogner les « exagérations » d'un certain féminisme militant.

Revendiquer l'intégralité de la « tradition féministe »

Si la composante égalitaire a pris une importance telle dans le féminisme, elle ne doit pas pour autant être la seule dont on reconnaisse l'existence et la légitimité. Il y a effectivement dans le féminisme tout un courant² qui part de la centralité des rapports hommes/femmes dans l'organisation des rapports sociaux et qui vise à les aménager dans un sens égalitaire. Dans une large mesure, ce courant tend à se limiter à une critique de l'inégalité et des pratiques discriminatoires, ce qui rend d'autant plus facile la conversion de ses critiques en plans d'action gouvernementaux dans la mesure où la volonté d'intégration sociale prime sur la critique.

Mais il y a eu également dans le féminisme tout un courant qui cherchait à faire des femmes des individus sociales à part entière indépendamment de leur rapport aux hommes. Ce courant pourrait être qualifié d'autonomiste³. Il nous intéresse au premier chef comme lesbiennes et ce n'est sûrement pas un hasard si la plupart

1. Il s'agit bien sûr de la proposition de créer une association de lesbiennes, ce qui, dans la présentation des instigatrices du projet, semblait signifier principalement une activité de défense des droits des lesbiennes. Si cette dimension ne peut être négligée, elle n'en reste pas moins limitée et ne saurait épuiser à elle seule la question de l'action « politique » d'un mouvement lesbien, de même que sa visibilité sociale. Même si le projet a échoué et est, pour l'instant, abandonné par ses instigatrices, il importe d'en mesurer les effets sur une politique lesbienne.
2. Par courant égalitaire j'entends les choses suivantes: 1. les femmes n'acquièrent de sens et la question des femmes ne peut se penser qu'à l'intérieur de la dyade hommes/femmes; 2. la transformation des rapports sociaux de sexe implique autant les hommes que les femmes; 3. les femmes sont des hommes-femelles et l'objectif reste donc leur intégration à l'humanité, sans remise en cause du modèle androcentrique qui a présidé à la constitution même de la notion d'humanité. Tout ceci implique que, pour les féministes égalitaires, l'analyse des rapports sociaux de sexe fonctionne à la notion de discrimination et que l'interchangeabilité des rôles sociaux de sexe ou encore l'indifférenciation sexuelle constituent l'objectif à atteindre.
3. Le féminisme autonomiste est beaucoup plus difficile à cerner que le féminisme égalitaire. Sa catégorie analytique centrale est l'appropriation des femmes par les hommes. Sur cette base, il y a tentative de penser un rapport des femmes au social qui ne passe pas obligatoirement par les hommes et ne se réfère pas à la dyade hommes/femmes. Les femmes sont donc pensées dans leur propre rapport au monde sans que le masculin serve automatiquement de référent.

des réflexions associées à ce courant étaient le fait de lesbiennes. Lorsqu'on affirme qu'« une femme sans homme, c'est comme un poisson sans bicyclette », il y a une remise en cause de la logique hétérosexiste qui domine nos sociétés et l'affirmation de l'existence sociale des femmes à l'extérieur de la dyade hommes/femmes. C'est de ce courant, à mon avis, dont il est question lorsque Adrienne Rich parle de continuum lesbien⁴. Sans reprendre ici toute la polémique entre féministes lesbiennes et lesbiennes radicales, le fait mérite d'être noté et pris en compte dans l'élaboration de stratégies politiques.

La première condition d'une nouvelle radicalisation du féminisme c'est d'assumer les côtés radicaux de son histoire à commencer par la plus récente. Ne serait-ce que parce qu'elle est encore présente à notre mémoire et que nous pouvons encore agir politiquement. Notre génération militante a connu des déboires. L'histoire n'a pas toujours pris le sens qu'on aurait voulu lui donner mais nous avons encore le temps de l'infléchir. Nous devons refuser la version édulcorée qu'on nous en présente trop souvent actuellement et restituer le côté radical de l'expérience féministe contemporaine. Cette entreprise de restauration passe principalement par une mise en lumière de l'apport des lesbiennes à la radicalité féministe.

Rendre visible la présence des lesbiennes dans le féminisme

Sans négliger la part que des hétérosexuelles ont pu prendre au développement des problématiques féministes récentes, il me semble important de souligner que la position sociale spécifique des lesbiennes et notre extériorité relative par rapport à l'hétérosystème nous a rendues particulièrement sensibles à la nécessité de développer l'autonomie des femmes dans la société ne serait-ce que parce que notre survie en dépendait. Ce n'est donc pas par hasard si ce sont souvent des lesbiennes qui ont joué un rôle majeur dans le développement des réflexions et des luttes autour de l'avortement, du viol, de l'accès réel à un travail rémunéré. Pourtant cela s'est déroulé dans le

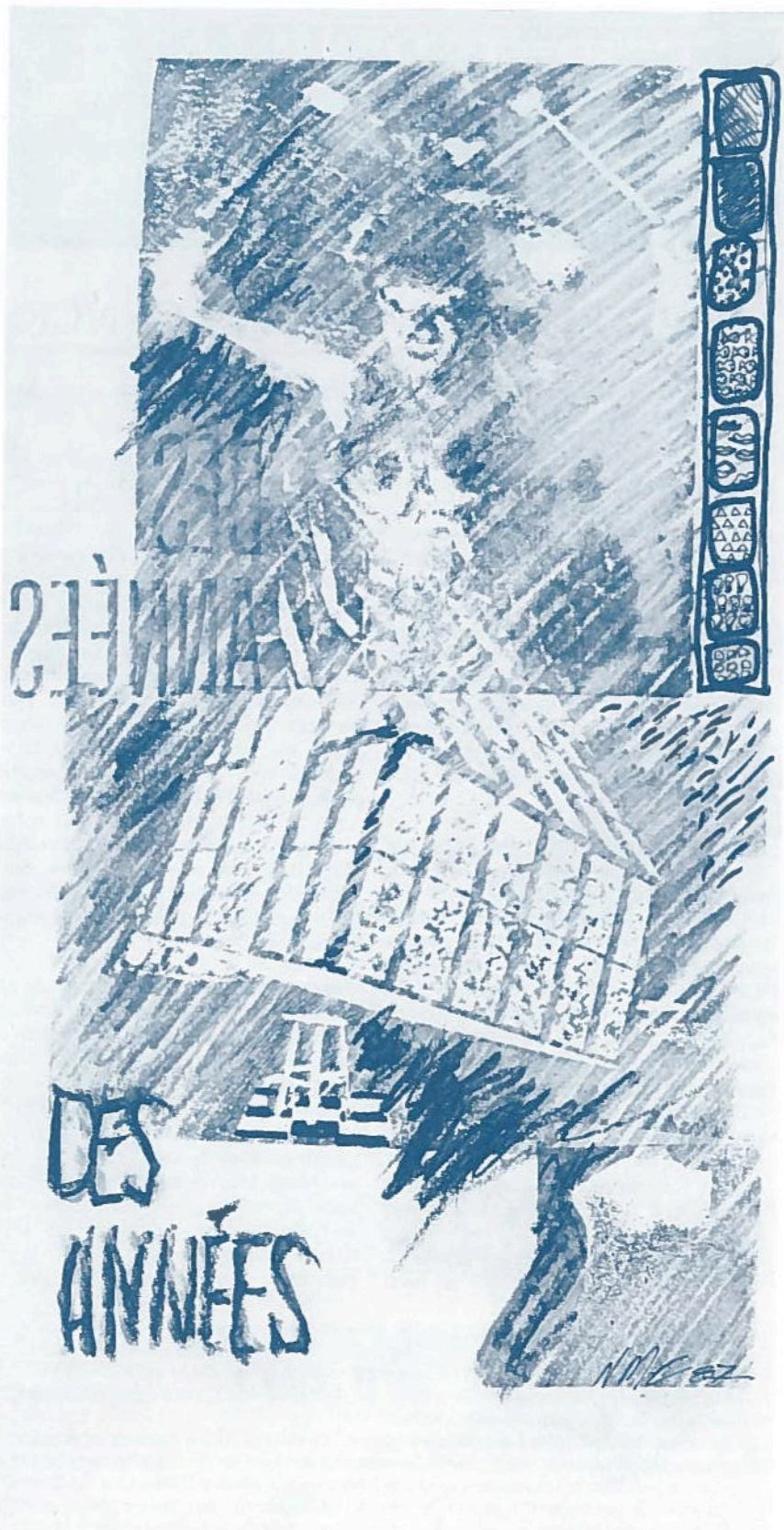


Illustration: Nicole McClure

4. Adrienne Rich, « La contrainte à l'hétérosexualité et l'existence lesbienne » *Nouvelles questions féministes*, no 2.
5. Par *lesbianisme radical*, j'entends le courant qui place au centre de ses préoccupations la lutte contre le système hétéro-patriarcal. Critique du patriarcat, identifié comme reposant sur l'appropriation des femmes par les hommes. Critique de l'hétérosystème qui présuppose l'hétérosexualité et auquel on oppose la communauté lesbienne comme mode de vie et forme de lutte.

silence. On a rarement reconnu l'apport des lesbiennes comme lesbiennes et le processus de visibilité des lesbiennes s'est largement déroulé en dehors du féminisme. Cela a d'ailleurs autant été le fait d'une volonté de « crédibilité » du mouvement que de l'impossibilité de saisir la dimension propre de l'apport lesbien en l'absence de tout mouvement lesbien.

À cet égard, il importe de souligner la contribution des lesbiennes radicales. L'importance de ce courant⁵ me semble résider principalement dans le fait qu'il a mis en lumière que le lesbianisme pouvait être non seulement une préférence sexuelle mais qu'il entraînait également des orientations et des choix politiques. Autre apport: la nécessité de modalités d'organisation autonome des lesbiennes afin d'approfondir la réflexion sur l'incidence politique du lesbianisme et de fonder nos pratiques et nos alliances sur une existence comme groupe politique et social. Là où commencent mes désaccords, c'est lorsqu'il y a complaisance dans un isolement splendide d'avant-garde éclairée. Justement, parce que nous sommes une minorité nous ne pouvons faire l'économie d'une réflexion et d'une pratique d'alliances pour éviter que le pouvoir réussisse à nous marginaliser.

Nous avons trop mis dans ce mouvement pour le laisser aux mains d'hétérosexuelles en mal de promotion sociale individuelle ou de lesbiennes qui soit s'en cachent, soit réduisent leur lesbianisme à une question de préférence sexuelle. De toute façon, si le « retrait » des lesbiennes par rapport au féminisme a permis une certaine visibilité entre lesbiennes⁶, il n'en reste pas moins que nous vivons présentement une période de paralysie politique et d'incapacité d'intervention sociale.

C'est cela qui m'amène à poser la question de nos stratégies. Pour cela, il faut ouvrir un débat, tant parmi les lesbiennes — ce qui suppose un mouvement autonome de lesbiennes — qu'entre lesbiennes et hétérosexuelles à l'intérieur du féminisme. Les lesbiennes ont besoin d'un féminisme radical pour développer un impact social et éviter le ghetto dans lequel on veut nous enfermer pour nous empêcher de soutenir, de nourrir et de participer à la rage de toutes les femmes. Par notre simple existence,

nous témoignons que d'autres choix de vie sont possibles. Toutefois, si nous ne sommes visibles qu'entre nous, il s'avèrera plus difficile de faire admettre cette évidence.

C'est pourquoi, il me semble urgent de pouvoir faire alliance avec les composantes du féminisme qui vont dans le sens du développement d'une autonomie des femmes dans la société et de nous impliquer au coup par coup dans des pratiques concrètes de lutte contre la montée de la droite, au lieu de continuer à la déplorer de loin tout

en restant les bras croisés sous un futile prétexte de purisme politique. Car une politique d'alliances n'implique pas une identité complète de vue entre les partenaires mais plutôt des convergences ponctuelles autour de thèmes précis.

Ensemble mais pas identiques

Regardons un peu l'actualité. Deux thématiques ressortent plus particulièrement: l'avortement et le travail. Pour ce qui est de l'avortement, l'action commune entre lesbiennes et féministes ne va pas nécessairement de soi. Par rapport au slogan de la manifestation du 18 octobre, « **Maternité un choix, avortement un droit** », il est très clair que nous ne pouvons pas adhérer à l'idée que la maternité constitue un choix⁷ dans la société actuelle, de la même façon que nous récusons l'idée que l'hétérosexualité est un choix? Il n'en reste pas moins que le droit à l'avortement s'avère essentiel pour une remise en cause de la maternité comme rouage important de l'asservissement des femmes. En ce qui concerne la question du travail, il est, à première vue, plus facile de développer nos propres thématiques. Dans une société où l'autonomie ne peut faire l'économie d'un rapport individuel à l'argent, notre autonomie personnelle et sociale, comme lesbiennes, passe par un accès amélioré au travail pour toutes les femmes, permettant à toutes de choisir un mode de vie qui ne se situe nécessairement pas dans la dépendance masculine.

Ce ne sont là que des exemples qui prouvent que des points de convergence peuvent exister et que des alliances pourraient être envisageables sans que nous ayons à cacher notre existence politique et sociale. Cela contribuerait d'ailleurs autant à radicaliser le féminisme qu'à nous doter de pratiques sociales qui dépassent notre milieu. Cela implique cependant que les féministes hétérosexuelles reconnaissent le particularisme des points de vue qu'elles développent, qu'elles n'obligent pas les lesbiennes à la clandestinité dans le mouvement féministe et qu'elles acceptent de débattre de certaines « évidences » qui procèdent d'une vision du monde hétérosexiste.

Diane Lamoureux

6. Je pense ici au rôle extrêmement positif de la journée annuelle de visibilité lesbienne ou encore aux débats qui ont eu lieu à Montréal en 1984 entre lesbiennes féministes et radicales.

7. Voir à cet égard l'article déjà cité d'Adrienne Rich.

Rendez-vous national pour le droit à l'avortement





Photos: H el ene Rochon



PRODUCTIONS AR'LETTE

*Elle n'est pas d'ici,
elle n'est plus d'ailleurs:
ici sans être ici.*



Illustration: Sylvie Côté

UN ZOO LA NUIT: Une chasse à la tendresse

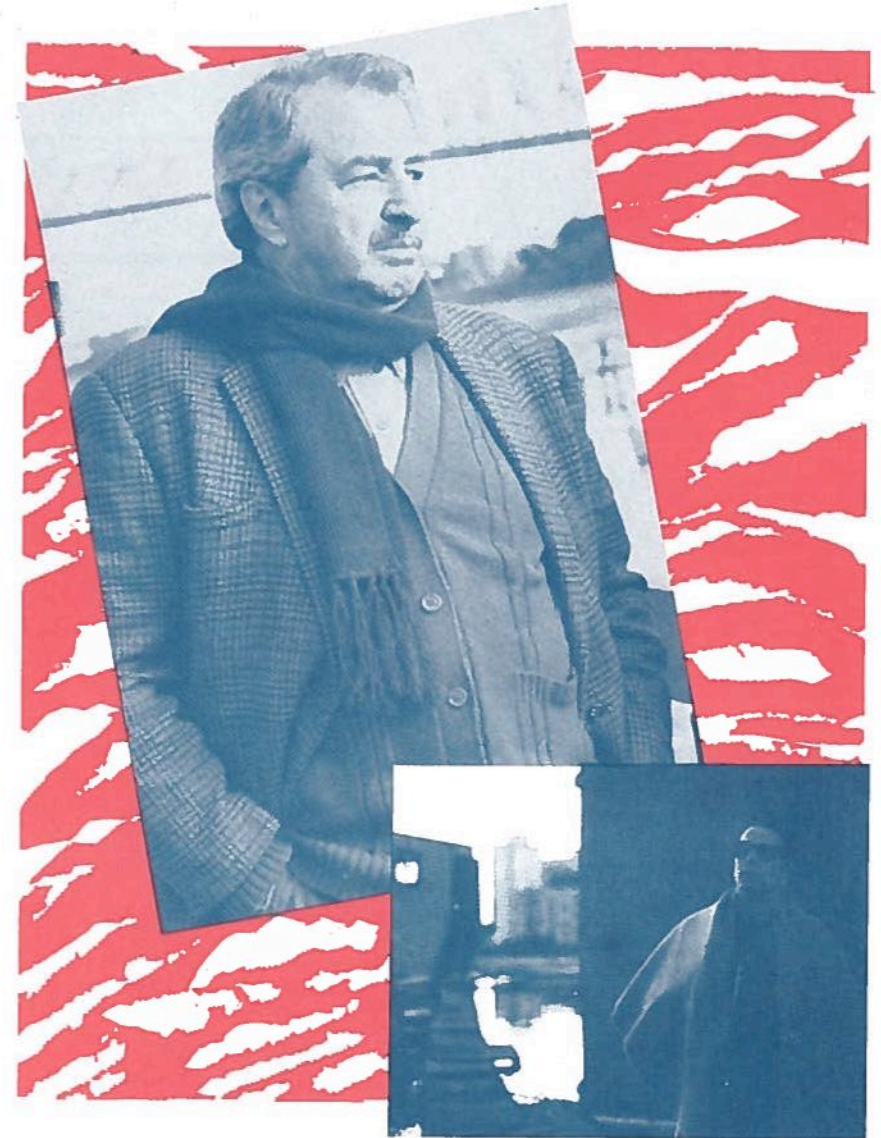
Scénario: Jean-Claude Lauzon
Réalisation: Jean-Claude Lauzon
Interprétations: Gilles Maheux, Roger Le Bel

Dès les premières minutes, mon sang circule énergiquement... De l'endendans, je m'agite, tout comme lui, ce jeune personnage familier par moments, qui nous transporte dans son monde écarté. La révolte me gagne; je me laisse atteindre, toucher, envelopper. Amalgames peu communs d'extrême violence et de tendresse, d'humour et d'amour.

Marcel (Gilles Maheux), ce fils issu des dessous « incongrus » de la ville, ne laisse pas le temps de souffler. La tension le soutient, et nous soutient aussi. Dès sa sortie de prison, ce « voyage » long de deux ans, il lutte désespérément pour sa survie. C'est aussi l'occasion, et le désir surtout, de vivre avec son père Albert (Roger Le Bel), le, jusqu'alors, « non vécu ». Longue et ardue fut l'attente pour Albert... Mais elle s'avère justifiée malgré ses émotions controversées.

D'intenses moments nous lient alors à ces deux hommes aux univers démarqués. En effet, à travers les fantasmes de mâles des deux principaux personnages, (ceux de la chasse au plus gros gibier d'Albert et ceux rendus par la vie « trépidante » d'un « bum » symbolisant la masculinité à l'état pur...) il est bon de voir s'établir entre eux, ce que l'on attribue ordinairement aux femmes, c'est-à-dire, une liaison où la tendresse et l'émotivité s'expriment jusqu'à l'éclatement. La scène où Marcel rafraîchit tendrement son père à moitié nu, est particulièrement éloquente. La réconciliation atteint son summum lorsque Marcel, nu, se blottit contre son père mort, comblé de ses derniers désirs... Les images et gestes parlent d'eux mêmes. Les dialogues, quoique peu nombreux, assouissent, font rire et vibrer.

On pourrait s'insurger devant la violence et le caractère typiquement masculin, pour ne pas dire « macho » de plusieurs scènes projetées sur l'écran... Sans nier cette dite violence présente tout au long du film, elle correspond et reflète bien une certaine réalité de « gars »; celle de



Marcel, surtout, impliqué dans une histoire de règlements de compte. L'authenticité avec laquelle est affichée cette réalité nous atteint de façon certaine, mais ne choque pas, ne nous trompe pas. Du début jusqu'à la fin, violence et tendresse se côtoient et frappent au cœur avec la même force, et surtout, avec la même honnêteté.

De ce mur froid jusqu'aux cloisons qui m'enveloppent, les images s'introduisent toutes sans mal. Aucune

barrière ne rompt le parcours... Un film qui ré-éveille en moi le sentiment réel et fondé d'un écart énorme entre ma réalité et celle de l'univers des hommes, de mes utopies distinctes des leurs, de mes fantasmes sans aucun rapport à leur monde. Un film qui me donne aussi une lueur d'espoir quant aux besoins réciproques d'expressions de ce que nous sommes, hommes et femmes, de ce que nous voulons être.

Lorraine Bérubé



la Fournaise



FÉDÉRATION DU QUÉBEC POUR LE PLANNING DES NAISSANCES

Seules les femmes peuvent décider d'avoir, ou non, des enfants. À l'heure où la science fabrique des bébés-éprouvettes, les moyens contraceptifs sans danger pour la santé des femmes sont rares. Pourquoi?

Êtes-vous de celles qui s'intéressent aux dossiers: avortement, contraception et nouvelles technologies de procréation?

La Fédération du Québec pour le

Planning des Naissances, qui fait la promotion de l'autonomie des femmes, vous propose son réseau d'information sur la santé des femmes.

La cotisation annuelle de 25\$ fait de vous une membre et vous abonne au Cahier Femmes et Sexualité (2 parutions par année d'environ 80 pages chacune). Vous recevrez les communiqués d'information, l'état des dossiers, etc.

L'information, c'est indispensable pour des choix réels et éclairés.

Pour plus de renseignements, écrivez ou téléphonez:

FQPN
3826 St-Hubert
Montréal
H2L 4A5
(514) 842-9501

Pour nous aider à vider notre placard et... à financer notre fin de production — procurez-vous la série complète ou quelques anciens numéros de Marie-Géographie — à 1,00\$ chacun. Une vraie aubaine pour ces futures pièces de collection! !!

OUÛ TROUVE-T-ON MARIE-GÉOGRAPHIE?

QUÉBEC

Coop F.X. Garneau
Librairie Générale Française
Librairie Laliberté
Librairie Pantoute
Librairie St-Sacrement
Tabagie Giguère
Tabagie Dépanneur Naduc
Tabagie St-Jean

MONTRÉAL

Agence du Livre Français
Aube-Épine
Beaudoin
Campus
Caron
Champigny
Coop U.Q.A.M.
Coop Maisonneuve
Librairie du Square
Librairie L'Encrier
En Revue
Librairie Flammarion (St-Denis)
Les Librairies du Scorpion
Librairie Hermes
Librairie Lettre Son
Mags sur Parc
IZI

Les Maisons de la Presse LMPI
Metropolitan News
Monde-Mag (Les Terrasses)
Multimargs 1-3
Librairie Nouvelle Frontière
Librairie D'Outremont Goéland
Librairie Parchemin
Librairie Renaud Bray
Librairie Smith No 34
Librairie Sons et Lettres (Verdun)
Tabagie au Tabassoit
Tabagie St-Charles (Longueuil)
Les Librairies Varimag
Vézina Tabaconiste
Librairie Zone Libre

OTTAWA

Capitale
Librairie des Femmes d'Ottawa
Globe Mags & Cigars
Université d'Ottawa/Brennan/S.S.

JOLIETTE

Librairie René Martin

SHERBROOKE

Bibliarie Universitaire
Bibliaries G.G.C.

RIMOUSKI

Blais
Tabagie Hôtel de Ville

TROIS-RIVIÈRES

Librairie l'Exedre
Librairie Libfac
Librairie Clément Morin

HULL

Librairie du Quartier

RIVIÈRE-DU-LOUP

Coop Cegep de Rivière-du-Loup

CHICOUTIMI

Bouquiniste

ROUYN

Collège Abitibi-Témiscamingue

AYLMER

Librairie au Point Inc.

ST-JÉRÔME

Communautaire des Laurentides

BRUNCH- RENCONTRES

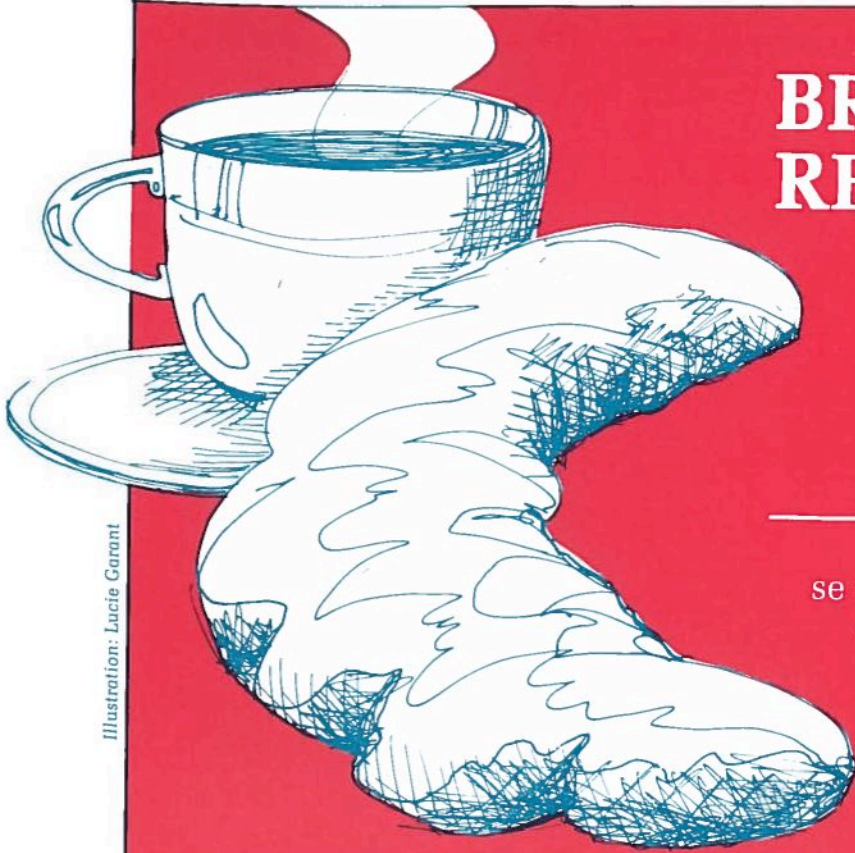


Illustration: Lucie Garant

Notre prochain brunch
se tiendra au Hobbit à *11hres*
dimanche le *31 janvier*.
Bienvenue à toutes

ACHETEZ-NOUS!



COMMANDE: _____ T-SHIRTS
NOM: _____
ADRESSE: _____
VILLE: _____ CODE POSTAL: _____
MONTANT: _____

Couleur: rose, lettrage: gris
Grandeur unique
Prix: \$10.00



merci!